



Conséquences de la numérisation pour les professions libérales

Influence des tendances globales, évolution de l'emploi et options d'action

Etude réalisée sur mandat de l'Union suisse des professions libérales (USPL)

Rapport final



Conséquences de la numérisation pour les professions libérales

Etude réalisée sur mandat de l'Union suisse des professions libérales (USPL)

Auteurs: Stephan Vaterlaus et Patrick Zenhäusern, Polynomics AG

Accompagnement de l'étude: Pirmin Bischof et Marco Taddei, Union suisse des professions libérales (USPL)

Les travaux du projet ont été accompagnés par un groupe d'experts composé des représentantes et représentants suivants des organisations membres de l'USPL:

Domaine Droit/économie

Jan Bumann, Association de Banques Privées Suisses (ABPS);

Matthias Gstohel, Fédération Suisse des Avocats (SAV/FSA);

Marc Nadas et Patrick Dörner, Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG);

Oliver Reinhardt et Monika Sekolec, Fédération Suisse des Notaires (FSN);

Stéphanie Rügsegger, Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève).

Domaine Technique

Myriam Barsuglia, Urs Wiederkehr et Andreas Loscher, Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). La SIA a participé à la rédaction des parties techniques. Par ailleurs, la classification des professions libérales à la partie 5.3 est basée sur une proposition d'Urs Wiederkehr;

Gregor Hubbuch, Swiss Engineering STV.

Domaine Santé/affaires sociales

Dr Dominic Strauss, Dr Jean-Pierre Cordey et Dr Mireille Schläppi, ChiroSuisse (les chiropraticiens suisses);

Dr Yvonne Gilli, Dr Reinhold Sojer et Fabian Röthlisberger, Fédération des médecins suisses FMH;

Joëlle Pitteloud et Emilie Godbille, Association Romande des Logopédistes Diplômés (ARLD);

Dr Christoph Senn et Simon Gassmann, Société suisse des médecins dentistes (SSO);

Olivier Rügsegger, Fédération Suisse des Psychologues (FSP);

Marianne Roth, Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP);

Philippe Germanier, Conférence des Présidents romands de PhysioSuisse;

Sebastian Byrde, Fédération suisse des ostéopathes (FSO);

Björn Ittensohn, Société des Vétérinaires Suisses (SVS).

Olten, le jeudi 28 février 2019

Table des matières

1	L'essentiel en bref	4
2	Situation initiale et problématique	10
3	Importance des professions libérales sur le plan économique	10
4	Influence de la numérisation et des tendances majeures sur les professions libérales.....	13
4.1	Numérisation et approche humaine des prestations fournies	13
4.1.1	Droit/économie	14
4.1.2	Technique	15
4.1.3	Santé et affaires sociales.....	17
4.2	Mondialisation, transformation du secret professionnel et protection des données .	18
4.2.1	Droit/économie	20
4.2.2	Technique	20
4.2.3	Santé et affaires sociales.....	20
4.3	Démographie, pénurie de personnel qualifié et formation	21
4.3.1	Droit/économie	23
4.3.2	Technique	24
4.3.3	Santé et affaires sociales.....	25
5	Evolution du marché du travail pour les professions libérales.....	26
5.1	Analyse sur la base de scénarios.....	26
5.2	Scénario possible pour la Suisse en 2030.....	28
5.3	Evolution du marché du travail pour les professions libérales	30
5.3.1	Droit/économie	31
5.3.2	Technique	32
5.3.3	Santé et affaires sociales.....	33
6	Options d'action	36
7	Répertoires.....	40
7.1	Bibliographie	40
7.2	Illustrations	42
7.3	Tableaux	42

1 L'essentiel en bref

De nombreux secteurs du marché du travail actuel sont influencés par les tendances telles que la numérisation et la mise en réseau, mais aussi par l'importante mondialisation inhérente, la pénurie de personnel qualifié, et les exigences changeantes en matière de formation initiale et continue. Les professions libérales n'échappent pas à cette évolution, bien au contraire. Elles sont en effet souvent plus marquées encore par ces tendances car l'approche humaine de la prestation ou le secret professionnel en sont des éléments principaux.

Les professions libérales peuvent être fondamentalement réparties selon trois grands domaines: **Droit/économie** (avocats, notaires, gestionnaires de fortune, etc.), **Technique** (architectes, ingénieurs du bâtiment, ingénieurs en informatique, etc.), et **Santé/affaires sociales** (psychologues, médecins, physiothérapeutes, etc.). Bien qu'il existe une grande diversité de professions libérales, on peut identifier des points communs en ce qui concerne l'impact qu'ont sur elles les tendances citées. L'Union suisse des professions libérales (USPL) a chargé Polynomics d'identifier ces points communs et d'évaluer les conséquences des principales tendances sur la destruction et la création éventuelles d'emplois.

Augmentation du nombre d'actifs et recul du nombre de travailleurs indépendants

Depuis le début du nouveau millénaire, la numérisation et la mise en réseau modifient le monde du travail. L'observation de l'évolution de l'emploi dans les professions libérales durant ces dernières années permet de tirer les conclusions suivantes:

- Le nombre d'actifs exerçant une profession libérale a augmenté de 25% entre 2010 et 2017, pour passer à plus de 430 000. Cette évolution enthousiasmante est constatée dans chacun des trois domaines, et la progression de ce nombre a été supérieure à l'évolution moyenne de l'ensemble de l'économie. Alors qu'elle atteignait tout juste 12% en 2010, la part des actifs exerçant une profession libérale par rapport au nombre total d'actifs a dépassé 13% en 2017.
- Sur l'ensemble du territoire suisse, les actifs exerçant une profession libérale ont très majoritairement une activité indépendante. Ainsi, en 2017, la part des actifs exerçant une activité indépendante atteignait 34% dans le domaine Droit/économie, et 30% dans celui Santé/affaires sociales. Le statut d'indépendant était un peu moins marqué dans le domaine Technique (16% en 2017).
- En prenant en compte l'économie de l'ensemble du pays, il convient toutefois de constater également que le statut d'indépendant exerçant une profession libérale a perdu en attractivité au cours des 15 dernières années. Pour les trois domaines, le pourcentage d'actifs exerçant une activité indépendante a baissé de quatre à cinq points. Les causes de ce phénomène sont multiples, parmi lesquelles notamment une complexité accrue du fait des nouvelles opportunités numériques et une plus faible propension à prendre des risques économiques, ce qui pousse en faveur de la création d'une entité juridique (sociétés par actions, par exemple). Dans le domaine de la santé, la tendance vers des cabinets communautaires va également à l'encontre du statut d'indépendant.

La numérisation influence fortement l'organisation des processus de production

Un sondage mené auprès des membres de l'USPL démontre l'influence exercée par la numérisation sur l'approche humaine de la prestation fournie. Un peu plus d'un tiers des personnes interrogées seulement considère que la numérisation ne transformera que légèrement l'approche humaine de la prestation. Bien plus encore: 90% des professions libérales font appel, au moins de manière ponctuelle, à des plateformes numériques pour fournir une partie de leur prestation. Les trois quarts des personnes interrogées s'attendent en outre à ce que l'importance du crowdsourcing prenne de l'ampleur.

Une analyse plus en détails de l'influence croissante de la numérisation sur les professions libérales, permet de tirer les constats suivants:

- Bien qu'attirant moins l'attention, la mise en place de **nouveaux canaux de distribution s'appuyant sur le numérique** apparaît dans tous les domaines comme l'une des conséquences de la numérisation. Nombre de prestations se distinguent ainsi par une certaine complexité et sont, précisément dans le domaine Santé/affaires sociales, marquées par le contact direct établi avec le patient. Dans de nombreux métiers, les offres via des plateformes provenant de l'étranger s'imposent plus difficilement du fait des autorisations d'exercer à obtenir.
- Il est possible d'identifier une forte influence de la numérisation sur l'**organisation des processus respectifs** dans les professions libérales. Communication électronique des écrits, Building Information Modeling (BIM), technologies de diagnostic basées sur les données: voici quelques-uns des mots-clés qui mettent en évidence le fait que les nouvelles opportunités technologiques sont de plus en plus testées, voire déjà mises en œuvre, en tant qu'aide à la fourniture des prestations. Sans oublier que dans les professions libérales, justement, de plus en plus de solutions numériques sont utilisées pour améliorer l'efficacité des processus internes et que la proportion de tâches administratives numérisées ne cesse de croître.
- De même, une influence moindre des nouvelles opportunités numériques peut être constatée au sein des professions libérales en matière de développement de **nouveaux produits et prestations**. Sur ce point, il apparaît très clairement que l'approche humaine représente la caractéristique centrale de bon nombre de professions libérales, et qu'elle ne peut être pas être remplacée par des alternatives numériques.

Préservation du secret professionnel et de la sécurité des données, thèmes de la protection des données

Avec la croissance de la numérisation et de la mise en réseau, les professions libérales doivent faire face à un nouveau défi en matière de secret professionnel/sécurité des données et de protection des données. Une révision complète de la loi sur la protection des données est en cours en Suisse et la proposition actuelle s'appuie fortement sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne en vigueur depuis mai 2018. Ce règlement s'articule tout particulièrement autour des données des personnes physiques et se concentre sur le conflit entre protection des données à caractère personnel (autodétermination en matière d'information) et l'utilisation des données personnelles pour la fourniture de prestations et de produits. Pour les professions libérales, deux aspects importants liés à la protection des données font sens:

- la préservation du secret professionnel et
- la sécurité des données.

Les trois quarts des personnes interrogées considèrent que le secret professionnel doit conserver tout son caractère dans un contexte de numérisation et de protection des données, ce qui exprime clairement qu'il est appelé à jouer encore un rôle absolument majeur dans l'évolution future des professions libérales. La préservation du secret professionnel s'impose ainsi comme un enjeu pour de nombreuses professions libérales, et ce malgré les évolutions liées au «Critical Incident Reporting System» (CIRS) ou au dossier électronique du patient dans la santé, à l'utilisation de services via des plateformes, ou à l'outsourcing des données bancaires. L'utilisation croissante des services de plateforme et des solutions de Cloud, ainsi que l'échange plus intense des données entre les représentants des professions libérales et leurs clients/patients fixent également des exigences plus élevées concernant la préservation de la sécurité des données.

Les défis de la pénurie de personnel qualifié et des offres de formation initiale / continue appropriées

La numérisation transforme dans de nombreuses professions les exigences en matière de formation. Les professions libérales ne font pas exception. Il faut ajouter à cela le fait que la pénurie de personnel qualifié diagnostiquée pour l'ensemble de la Suisse touche aussi les professions libérales. Comme l'étude le met en lumière, tout juste 90% des personnes interrogées considèrent que l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) contribue positivement à réduire le manque de personnel qualifié. Seules 2% des personnes interrogées exerçant une profession libérale ne constatent pas de pénurie de personnel qualifié et jugent même l'influence de l'ALCP comme négative pour leur profession. La pénurie de personnel qualifié est étroitement liée aux nouvelles compétences requises pour les professions libérales comme le prouvent également les résultats de l'enquête: plus de 80% des personnes interrogées reconnaissent une modification de la formation initiale en raison de la numérisation. Toutefois, les cours de formation initiale et continue ne semblent pas encore pouvoir répondre suffisamment à ces nouvelles exigences. La preuve en est également qu'environ quatre personnes interrogées sur cinq ont déclaré que la formation continue se fait aujourd'hui principalement «sur le tas» pour les professions libérales, et que les employeurs ou les travailleurs indépendants financent en majeure partie eux-mêmes les coûts liés à cette formation initiale et continue.

La création d'emplois dans le domaine des professions libérales devrait se poursuivre

L'évolution du marché du travail pour les professions libérales laisse supposer, dans les trois domaines, une poursuite de la création d'emplois au cours des prochaines années. Toutefois, des disparités sont à attendre entre les différents domaines. Pour le domaine Droit/économie, la création d'emplois devrait être inférieure à la moyenne pour les agents fiduciaires/conseillers fiscaux/experts comptables/réviseurs, et supérieure à la moyenne pour les consultants économiques/en gestion/financiers. Pour le domaine Technique, l'augmentation du nombre d'emplois enregistrée dans tous les métiers depuis 2010 devrait se poursuivre. Il faut noter que le nombre d'emplois d'ingénieurs en informatique a baissé depuis 2014, ce qui constitue probablement un indice de la pénurie de personnel qualifié dans cette branche. Enfin, pour le domaine Santé/affaires sociales, la forte progression enregistrée jusque-là surtout pour les médecins et les psychologues devrait se poursuivre. A l'inverse, et comme cela a déjà été le cas au cours de ces dernières années, l'augmentation du nombre d'emplois devrait être plutôt inférieure à la moyenne concernant les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les dentistes et les psychothérapeutes qui ne sont pas médecins.

Recommandation d'action en matière de protection des données et résolution de la pénurie de personnel qualifié

L'analyse des enjeux liés à la numérisation permet de tirer les conclusions suivantes pour les professions libérales:

- **Secret professionnel:** Le secret professionnel constitue un élément central de beaucoup de professions libérales. Celui-ci doit continuer à être préservé dans le contexte de la numérisation et de l'utilisation plus fréquente de plateformes qui lui est liée, des solutions de cloud, et de l'accentuation de l'échange de données entre les professions libérales et les clients/patients.
- **Sécurité des données:** La numérisation entraîne prioritairement la réorganisation et la numérisation des processus dans de nombreuses professions libérales. A cet effet, de nouvelles opportunités technologiques visant à l'amélioration des prestations sont également mises en œuvre en partie. Pour de nombreuses professions libérales, toutefois, l'approche humaine et le rapport direct avec le client/patient restent la priorité. Avec l'utilisation grandissante des outils numériques, il convient d'accorder une grande attention à la préservation de la sécurité des données.
- **Pénurie de personnel qualifié:** La pénurie de personnel qualifié est fortement marquée dans les professions libérales mais, pour la presque totalité d'entre elles, l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE a pu atténuer la situation.
- **Offres de formation initiale et continue:** La numérisation modifie sur le long terme les exigences de formation initiale et continue pour la plupart des professions libérales. Les offres actuelles de formation initiale et continue ne sont souvent pas encore en mesure de répondre à ces nouvelles exigences. Les collaborateurs des entreprises et les actifs exerçant une profession libérale sont par conséquent souvent obligés d'acquérir les compétences requises «sur le tas», ce qui entraîne parfois des coûts supplémentaires élevés.

Sur la base de ces conclusions, on peut déduire un premier champ thématique pour lequel la nécessité d'intervenir est identifiée:

Malgré l'utilisation croissante des outils numériques en vue de l'optimisation des processus et de gains d'efficacité, la préservation du secret professionnel et la sécurité des données restent des priorités.

Des mesures à divers niveaux permettront de répondre à ces exigences:

- **Dispositions juridiques types:** En ce qui concerne la proposition actuelle de nouvelle loi sur la protection des données, il faut vérifier l'existence de potentiels conflits d'intérêts en matière de préservation du secret professionnel et débattre sur le plan politique des conclusions tirées. L'attention se porte tout particulièrement sur le droit conféré par le RGPD à un sujet de données en matière de transmissibilité des données personnelles. Le risque qui existe est surtout que la révision de la loi soit grandement dominée par la thématique «Protection des données et médias sociaux» et vise ainsi les grands groupes informatiques opérant au niveau international. La conséquence pourrait alors en être des coûts de réglementation en hausse pour les professions libérales dont l'organisation est en général similaire à celle d'une PME.

- **Actions individuelles:** Dans l'optique de la préservation du secret professionnel et de la garantie de la sécurité des données, les processus nouvellement mis en place en interne pour l'utilisation de prestataires de services numériques externes doivent être examinés de manière critique, documentés et présentés aux clients/patients afin d'établir une relation de confiance avec eux.
- **Sensibilisation des clients/patients:** Afin de garantir la sécurité des données lors de la communication entre les professions libérales et leurs clients/patients, et d'assurer le maintien du secret professionnel, il convient d'élaborer des directives et des «best practices» pour la communication électronique et de renforcer la conscience des clients/patients.

Sur la base de ces conclusions, on peut déduire un deuxième champ thématique pour lequel la nécessité d'intervenir est identifiée:

Il est nécessaire d'avoir du personnel qualifié et il est très important que la formation initiale et continue soit appropriée, ceci afin que l'offre de travail correspondante puisse couvrir la hausse de la demande de travail attendue dans le secteur des professions libérales.

Des mesures sont proposées à divers niveaux pour répondre à ces exigences en matière de pénurie de personnel qualifié et de formation initiale et continue. Concrètement, on peut citer les éléments suivants:

- **Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié:** Les professions libérales étant amenées à souffrir encore dans le futur d'une pénurie de personnel qualifié, il est proposé concrètement d'inclure à l'avenir aussi le représentant des intérêts des professions libérales dans le groupe d'accompagnement, dans le cadre du transfert de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié vers la politique ordinaire.
- **Accord sur la libre circulation des personnes:** Afin de pouvoir continuer à profiter d'une immigration qualifiée pour les professions libérales, et lutter ainsi contre la hausse attendue de la pénurie de personnel qualifié, les représentants des professions libérales doivent s'impliquer, dans le cadre des débats politiques sur l'accord-cadre, pour qu'aucun obstacle majeur ne vienne empêcher l'afflux de personnel qualifié en provenance de l'UE. Il est important toutefois de ne pas assister à un afflux incontrôlé mais de mettre en place des restrictions d'accès judicieuses afin de s'assurer que le niveau des prestations reste élevé.
- **Formation initiale et continue:** Lors du débat sur la politique de formation, les représentants des professions libérales doivent s'engager à ce que les nouvelles exigences soient suffisamment prises en compte à tous les échelons de la formation initiale et continue pour l'exercice des professions libérales, afin que cette formation nécessaire à l'avenir ne soit pas laissée à la charge exclusive des professions libérales.

2 Situation initiale et problématique

Sur mandat de l'Union patronale suisse (UPS), Polynomics a élaboré des visions de l'avenir du marché du travail basées sur des scénarios afin de mesurer les conséquences de la numérisation sur le marché du travail suisse. Les conséquences sur l'emploi dans différents secteurs de l'économie ainsi que les compétences requises dans diverses fonctions professionnelles ont été analysées à partir de là, puis les réformes réglementaires requises ont été indiquées. Les thèmes centraux s'avèrent être la flexibilisation de l'âge de la retraite, les réformes des assurances sociales, et les mesures de politique migratoire et de formation visant à réduire la pénurie de personnel qualifié (Vaterlaus & Zenhäusern, 2018).

L'Union suisse des professions libérales (USPL) s'intéresse aux travaux menés par Polynomics pour le compte de l'UPS, et plus spécifiquement aux conséquences de la numérisation et des autres tendances majeures, comme la mondialisation, la migration et la formation, sur l'emploi dans les professions libérales¹. Les aspects qui figurent au premier plan sont les suivants: transformation de l'approche humaine des prestations fournies, secret professionnel, risques liés à la réglementation ou la déréglementation, mais aussi protection des données, pénurie de personnel qualifié, exigences liées à la formation initiale et continue, et suppression et création d'emplois.

L'importance sur le plan économique des professions libérales est dans un premier temps esquissée (partie 3) à la lumière des évolutions actuelles de la numérisation. L'étude se concentre principalement sur les conséquences de la numérisation et de la mise en réseau sur les professions libérales (partie 4), abordées lors de divers ateliers menés avec la participation des membres de l'USPL. En s'appuyant sur cette base et avec l'aide de l'analyse de scénarios réalisée pour le compte de l'Union patronale suisse, on examine également l'évolution possible de l'emploi pour les différentes professions libérales à l'horizon 2030 (partie 5). Pour terminer, quelques options d'action majeures sont déduites du point de vue entrepreneurial et réglementaire (partie 6).

3 Importance des professions libérales sur le plan économique

Selon l'ESPA de l'OFS, les professions libérales peuvent être réparties fondamentalement selon trois domaines: Droit/économie, Technique, et Santé/affaires sociales.

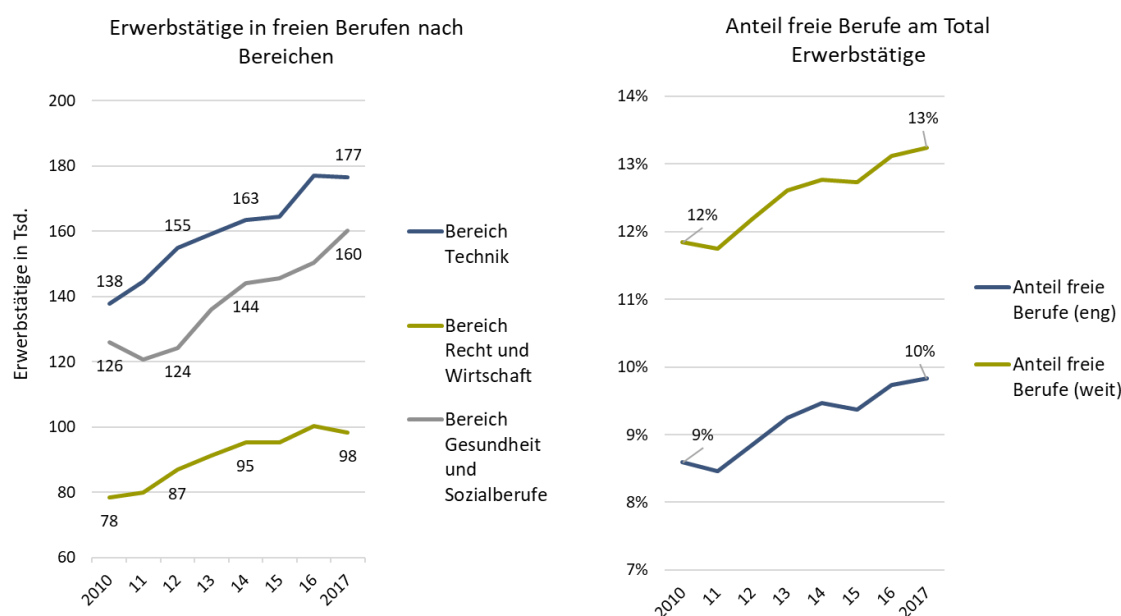
- Le domaine Droit/économie regroupe les métiers tels que avocats/avocates et notaires, experts/expertes comptables et réviseurs/révisseuses, agents fiduciaires et conseillers/conseillères fiscaux/fiscales, ainsi que prestataires de services (experts économiques, conseillers en gestion et financiers, etc.).
- Le domaine Technique inclut principalement les métiers d'architecte, ingénieur/e du bâtiment, ingénieur/e en informatique, ingénieur/e mécanicien/ne, ingénieur/e en électronique, et tous les autres d'ingénieurs/es possibles.

¹ Dans les rapports en exécution des postulats Cina (Conseil fédéral suisse, 2006) et Cassis (Conseil fédéral suisse, 2014), les conséquences de la numérisation et de la mise en réseau ne sont pas affectées.

- Le domaine Santé/affaires sociales englobe les métiers tels que psychologue et conseiller/conseillère en orientation professionnelle, médecin, pharmacien/pharmacienne, physiothérapeute, ergothérapeute, psychothérapeute non médecin, dentiste, vétérinaire, sage-femme, d'autres métiers liés aux traitements et à la médecine, pédagogue curatif/curative, et autres enseignant/es spécialisé/es.

L'évolution de l'emploi a été réjouissante depuis 2010 dans ces trois domaines des professions libérales (Figure 1). La croissance en équivalents plein temps a été pour le domaine Droit/économie d'environ 20 000 (soit 25%), le domaine Technique d'environ 39 000 (soit 28%), et le domaine Santé/affaires sociales d'environ 34 000 (soit 27%). L'évolution a été plus positive que la moyenne de l'économie générale: la part occupée par les professions libérales dans l'emploi total est passée de 12 à 13%, celle des métiers dépendant de l'USPL a progressé de 9 à 10%.

Figure 1 Evolution du nombre d'actifs exerçant une profession libérale depuis 2010



Les professions libérales ont connu une évolution réjouissante depuis 2010. Pour les trois domaines dans lesquels elles se répartissent, les taux de croissance ont été supérieurs à 25%. La croissance des professions libérales a même été plus forte que celle des actifs dans l'économie générale. Le terme «strict» sur la Figure 1 regroupe les professions libérales représentées par l'USPL. Le terme «large» désigne toutes les professions libérales selon la classification du SECO. Cela inclut également les soignants, les hygiénistes dentaires, les droguistes et les pharmaciennes et pharmaciens.

Source: ESPA/OFS préparé en collaboration avec le SECO.

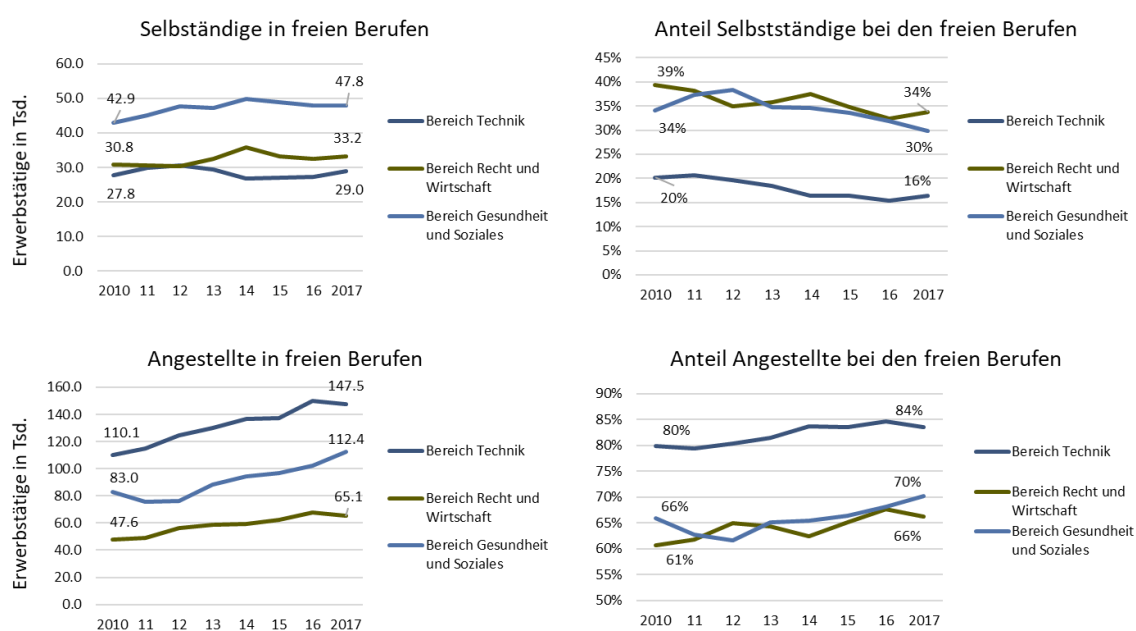
La plupart des indépendants travaillent dans le domaine Droit/économie, qui comptabilise plus du tiers des actifs. Ils sont 30% à officier dans le domaine Technique, et 16% dans le domaine Santé/affaires sociales. La part des indépendants exerçant une profession libérale continue à être, par rapport à l'économie générale, supérieure à la moyenne (Figure 2).

La transformation structurelle en matière d'emploi est toutefois perceptible (Hudec, 2018). En comparaison avec l'économie générale, il convient de constater également que le statut d'indépendant exerçant une profession libérale a perdu en attractivité au cours des 15 dernières années. Pour les trois domaines, le pourcentage d'actifs indépendants a baissé de quatre à cinq points. Les

causes de ce phénomène sont multiples, parmi lesquelles notamment une complexité accrue du fait des nouvelles opportunités numériques et une plus faible propension à prendre des risques économiques, ce qui pousse en faveur de la création d'une entité juridique (société par actions², par exemple). Dans le domaine de la santé, la tendance vers des cabinets communautaires va également à l'encontre du statut d'indépendant. Les experts considèrent qu'un changement dans l'évaluation du risque entrepreneurial favorise cette transformation structurelle.

La part des indépendants parmi les spécialistes de la santé est, par rapport aux autres groupes professionnels des professions libérales représentés, beaucoup plus faible car ces données intègrent notamment les soignants qui possèdent en règle générale le statut d'employés.

Figure 2 Evolution indépendants et employés depuis 2010



Dans les trois différents domaines des professions libérales, le nombre d'actifs a augmenté, aussi bien concernant les employés que les indépendants. Toutefois, les taux de croissance chez les employés dans les professions libérales sont plus élevés que ceux des indépendants dans les professions libérales (voir partie gauche de la figure).

Source: ESPA/OFS préparé en collaboration avec le SECO.

² Si une personne exerçant une activité indépendante crée une société par actions, elle a alors le statut d'indépendant employé par lui-même. Une question controversée survient alors: dans quelle mesure la part d'indépendants affichée est-elle trop faible?

4 Influence de la numérisation et des tendances majeures sur les professions libérales

Quelques tendances sélectionnées jouent un rôle important dans l'analyse des conséquences de la numérisation et de la mise en réseau sur le marché du travail, en l'occurrence la numérisation et la mise en réseau au sens strict, ainsi que leurs conséquences sur le caractère des prestations fournies (1), la transformation du secret professionnel et la protection des données dans le cadre de la mondialisation (2), et la démographie, la pénurie de personnel qualifié et la formation initiale et continue (3).

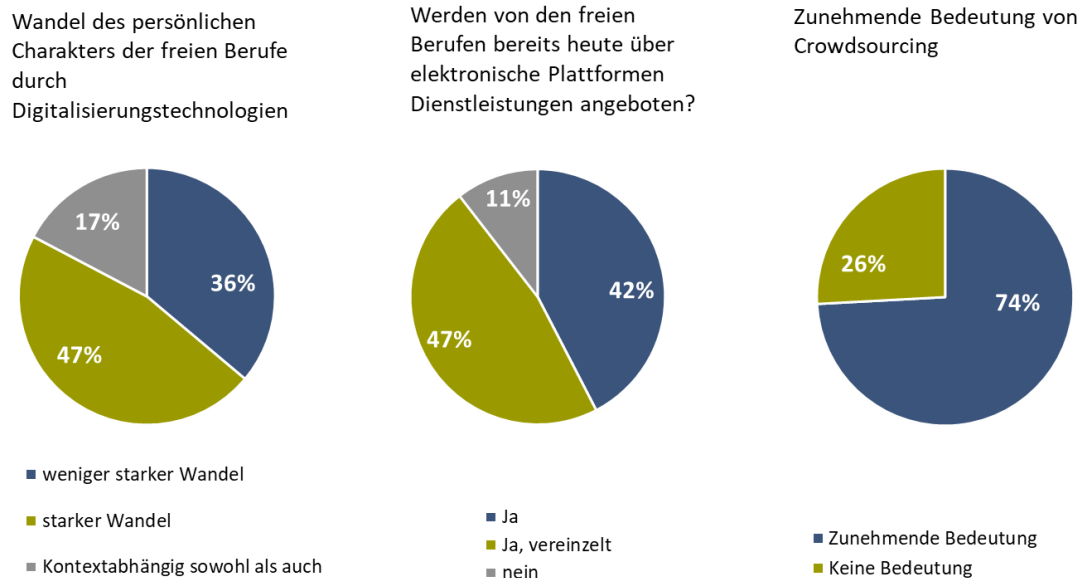
4.1 Numérisation et approche humaine des prestations fournies

Si l'on considère la numérisation dans son sens le plus strict, ce sont surtout les technologies numériques qui jouent un rôle central. On peut évoquer la large généralisation des appareils mobiles et les nouveaux modèles économiques qu'ils permettent, mais aussi l'«Internet des objets» qui établit l'interconnexion entre les machines et les produits. Pour l'analyse de l'influence de la numérisation et de la mise en réseau sur le marché du travail, on peut distinguer trois mécanismes de transmission qui affectent l'approche humaine des prestations fournies concernant les professions libérales.

Premièrement, les canaux de distribution traditionnels peuvent être remplacés et, dans de multiples cas, une baisse des coûts de transaction est envisageable grâce à la mise en place de plateformes. Deuxièmement, la numérisation et la mise en réseau influent sur la nature des processus de production et/ou de service. Les nouvelles technologies remplacent alors, ou complètent, des éléments qui constituent ces processus traditionnels. Troisièmement, la numérisation et la mise en réseau rendent possible la création de nouveaux produits et de nouvelles prestations dont les effets sont en règle générale positifs sur la demande de travail.

D'après une enquête réalisée par Polynomics au printemps 2018 auprès des membres de l'USPL, les technologies de numérisation modifient dans une large mesure l'approche humaine pour près de la moitié des professions libérales représentées au sein de l'association (Figure 3). D'après une enquête de l'Union fédérale des professions libérales, l'association qui regroupe les professions libérales en Allemagne (Vinken, 2016), une forte augmentation des contacts clients en ligne est enregistrée. Si l'on en croit l'enquête de Polynomics, 90% des professions libérales proposent en Suisse d'ores et déjà au moins ponctuellement des services via les plateformes électroniques. A contrario, le crowdsourcing³ joue un rôle important principalement pour les professions libérales des domaines Droit/économie et Technique.

³ Le terme de crowdsourcing désigne le fait de sous-traiter à des tiers, par exemple par le biais de plateformes Internet, des tâches partielles traditionnellement accomplies en interne. La notion de crowdsourcing s'inspire de la notion d'outsourcing (externalisation de tâches et de structures de l'entreprise vers des entreprises tierces).

Figure 3 Transformation de l'approche humaine des prestations fournies

Les membres de l'USPL supposent que l'approche humaine des prestations fournies se trouve modifiée par les technologies de numérisation pour près de la moitié des actifs exerçant une profession libérale. Les actifs qui proposent aujourd'hui déjà des prestations via des plateformes sont presque aussi nombreux. Le crowdsourcing ne joue, par contre, qu'un rôle minime concernant les professions libérales.

Source: Polynomics, sur la base de l'enquête menée auprès des membres de l'USPL en mai/juin 2018, pondérée par le nombre d'actifs.

4.1.1 Droit/économie

Nouveaux canaux de distribution

Le monopole des avocats et le caractère quasiment régalién de l'activité notariale (Brazerol, 2013) limitent grandement la diffusion de nouveaux canaux de distribution dans le domaine Droit. Des tiers peuvent toutefois proposer des prestations, sans contrainte de lieu, et, par exemple, créer des sociétés.

Dans le domaine Economie, le caractère libéral et ouvert de la place financière Suisse offre la possibilité à des prestataires étrangers de proposer eux aussi leurs services (basés sur des plateformes) en Suisse; à l'inverse, les prestataires de services financiers n'ont un accès que très restreint aux marchés à l'étranger.

Si la commercialisation via des plateformes par les banques privées et les gestionnaires de fortune se développe prioritairement pour les prestations relativement simples, les prestations plus complexes et les questions liées à la gestion de la fortune présupposent aujourd'hui encore un contact personnel avec le client.

Nouveaux processus de production

Dans le domaine Droit, la communication électronique des écrits, l'outsourcing des tâches informatiques et le cloud computing sont observés dans des proportions grandissantes.

En ce qui concerne les banques privées et les gestionnaires de fortune, ce sont une plus grande efficacité des processus internes et le crowdsourcing de tâches spécifiques de BackOffice qui se situent au premier plan.

Nouveaux produits et prestations / approche humaine des prestations fournies

Dans le domaine Droit, l'importance croissante des applications Legaltech et particulièrement des services en ligne qui permettent une automatisation (partielle) des processus de travail juridiques et des prestations pouvant être standardisées, est constatée à moyen et long terme. A l'inverse, l'approche humaine des prestations fournies dans le cadre des cas les plus complexes reste largement préservée pour les avocats.

Dans le domaine notarial, la réglementation juridique très dense continue de s'imposer dans l'optique de la constatation par acte authentique. Toutefois, les demandes pour figurer au registre foncier et au registre du commerce sont d'ores et déjà possibles intégralement en ligne, sans que des demandes sur papier correspondantes soient obligatoirement transmises par un notaire. Des questions restent cependant sans réponse dans le contexte de la succession numérique, du fait de la compréhension juridique et de l'aspect territorial traditionnels.

Pour les banques privées et les gestionnaires de fortune aussi, l'approche humaine des prestations fournies reste largement prépondérante. Les clients fortunés étrangers sont nombreux à souhaiter explicitement un contact individuel avec les gestionnaires de fortune suisses. Les robots-conseillers peuvent venir soutenir les gestionnaires de fortune dans leur mission.

Les grands prestataires financiers subventionnent leurs propres laboratoires de recherche abordant le développement des prestations. Les petites et moyennes entreprises coopèrent, quant à elles, avant tout avec des start-ups et des fintechs. Les prestataires de services financiers mettent ainsi sur les rails entre autres le commerce à l'aide de monnaies numériques et développent des processus certifiables visant à analyser l'historique des transactions correspondant (à partir de technologies Distributed Ledger telles que la blockchain), et donc à déterminer si les réglementations pertinentes (par exemple pour la lutte contre le blanchiment, pour la détection de l'identité des clients) sont respectées ou non.

4.1.2 Technique

Nouveaux canaux de distribution

Les plateformes numériques (médias sociaux, e-commerce et plateformes numériques de vente) jouent un rôle de plus en plus important dans l'acquisition des clients. Le contact direct avec les clients, ainsi que les autres concepteurs et exécutants reste considéré comme primordial, et ce même si, en particulier à cause du Building Information Modeling (BIM), de nombreux processus sont exécutés directement sur le modèle via les technologies numériques.

Les grands projets étant à chaque fois mis au concours et le nombre d'exigences liées à l'infrastructure afin de remplir les conditions de l'appel d'offres augmentant dans le sillage de la numérisation, les grosses entreprises acquièrent un avantage partiel sur les petites entreprises. Par ailleurs, les modèles tels que l'Open BIM peuvent permettre aux petits prestataires de prendre part eux aussi à des projets majeurs avec leurs propres systèmes numériques. Des opportunités de service très spécialisé, comme reprenneur de contraintes d'outsourcing par exemple, s'offrent aux entreprises de petite taille.

Nouveaux processus de production

Il convient de distinguer d'une part le processus de création, et d'autre part les activités qui se déroulent au sein d'un processus établi, par exemple dans la construction. Dans le cadre de la planification numérique, les résultats de planification de tous les processus sont organisés de manière structurée, de sorte que chaque étape suivante est soutenue, si possible, par des algorithmes. Les tâches routinières sujettes aux erreurs doivent être numérisées dans leur intégralité afin qu'une plus grande attention puisse être accordée aux processus créatifs. Ces derniers continuent d'être exécutés par des personnes humaines, avec une aide numérique minimale.

Le BIM révolutionne le processus de production dans tous les secteurs de la construction, et des modèles numérisés de bâtiments sont utilisés. Les données numériques sont utilisées depuis la planification jusqu'à l'exécution, et de la commercialisation à la restauration. En comparaison, la France est en avance dans son utilisation du BIM mais la Suisse rattrape son retard et le BIM est intégré aux projets de très grande envergure dès leur démarrage. Dans le secteur même de la construction, des robots sont quelquefois utilisés (y compris des imprimantes 3D pour les éléments de forme identique, etc.), et ce tout particulièrement pour le prototyping suivi d'une production en série (par exemple pour la fabrication de fenêtres ou lors du montage d'éléments de construction identiques).

En raison de leur proximité avec les mathématiques, les ingénieurs ont un meilleur accès aux méthodes numériques que les architectes, et ont recours depuis déjà plusieurs décennies à des modèles de calcul correspondants. La nouveauté provient en revanche du fait que les données géométriques sont obtenues directement à partir du modèle BIM et servent de valeurs de départ notamment pour les calculs statistiques.

Il est important de mentionner également les nombreux autres ingénieurs qui développent en partie des produits à part entière (appareils de mesure ou logiciels par exemple) ou des éléments de ces produits, et qui, du fait de leur spécialisation, peuvent travailler en respectant scrupuleusement les processus et ainsi en faisant davantage appel à la numérisation.

Nouveaux produits et prestations / Approche humaine des prestations fournies

Les méthodes numériques sont le fondement du modèle BIM. Afin de parvenir à trouver la solution la plus adéquate, il est indispensable de collaborer via les techniques ICT mais aussi au cours d'entretiens réguliers. Cette règle s'applique à tous les participants à la construction.

Le profil professionnel des architectes connaît un changement moins fort de l'approche humaine des prestations fournies. Cela concerne également les ingénieurs (y compris en construction), leur participation à la conduite des projets étant exigée comme l'est celle des architectes. A moyen terme toutefois, la différence entre construction souterraine et construction de bâtiments ne devrait plus être aussi grande; les petits projets pouvant être accomplis sans aucun soutien numérique seront toujours plus nombreux.

Un changement majeur ou un degré élevé d'automatisation modifie l'approche humaine des prestations fournies surtout concernant les ingénieurs des secteurs de l'énergie, de l'électrotechnique, de l'automatisation des bâtiments, de la construction mécanique, de l'ingénierie ou du génie chimique.

4.1.3 Santé et affaires sociales

Nouveaux canaux de distribution

Les médecins et les chiropraticiens utilisent principalement la télémédecine comme complément, d'où son développement comme prestation intégrée dans les cabinets médicaux. Du fait de l'évolution technologique et sociétale progressive, les offres de télémédecine jouent en outre d'ores et déjà un rôle de substitution dans certaines spécialités (dermatologie ou radiologie par exemple). Les assurances maladie appliquent avec l'introduction de la télémédecine de nouveaux modèles de tri et exercent ainsi une influence sur la structure des soins. La télémédecine a le potentiel nécessaire pour permettre d'établir le premier contact par voie électronique, au moyen d'une machine. La télémédecine est aujourd'hui encore affaire de spécialistes.

Parallèlement aux offres de télémédecine, il existe un marché en expansion pour les applications de mHealth⁴, qui se révèlent être une première ressource pour les patients. Selon un rapport de Research2Guidance, plus de 300 000 applications de santé étaient déjà disponibles en 2017 (Research2Guidance, 2017).

Les autorisations d'exercer la médecine requises limitent grandement la possibilité de proposer des prestations médicales sur des plateformes numériques et depuis l'étranger. Dans le cas des dentistes, l'aspect numérique concerne surtout les activités de publicité et de marketing.

Dans le cas de la physiothérapie et de l'ostéopathie, la téléassistance sert au suivi durable des malades chroniques.

Les psychologues se servent ponctuellement d'offres sur plateforme pour l'établissement d'un diagnostic. Des interventions sont déjà menées partiellement en ligne, dans le respect de normes de qualité prévues spécifiquement. Le traitement en ligne n'est toutefois pas encore reconnu comme prestation d'assurance maladie. Des spécialistes étrangers proposent aussi (via des plateformes) des prestations à ceux qui paient eux-mêmes.

Nouveaux processus de production

De manière générale, la transmission des données, ainsi que leur enregistrement et leur traitement se font de plus en plus souvent par voie électronique dans le domaine de la santé et des affaires sociales. La numérisation des tâches administratives est déjà très avancée dans de nombreux cabinets médicaux. A l'inverse, elle n'en est encore qu'à ses prémises dans beaucoup d'autres professions libérales de ce domaine.

En ce qui concerne les médecins, les questions se sont énormément complexifiées et le Decision Support tient par conséquent une importance centrale. D'immenses progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie, tant au niveau du diagnostic que du traitement. Il subsiste tout de même un écart important entre ce dont ont besoin les cabinets médicaux et ce que la technologie actuelle permet. Les solutions en matière d'analyse automatisée des images sont également généralement surestimées. Les prestations numériques en provenance de l'étranger sont partiellement employées par les médecins pour la médecine de laboratoire et la pathologie.

⁴ Le terme mHealth (Mobile Health) désigne le fait d'apporter une aide aux procédures médicales et aux mesures liées aux soins de santé par le biais d'applications de santé et de lifestyle sur smartphones, tablettes ou assistants personnels (PDA).

En psychologie et en psychothérapie, des processus appuyés par ordinateur sont utilisés pour l'analyse de données formalisées. La préparation des données reste l'un des grands enjeux actuels car ces données doivent impérativement être présentées sous forme normalisée.

La numérisation des prestations devrait encore prendre de l'ampleur à la suite des réglementations fixées par l'Etat, telles que la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2017), l'identification électronique ou le développement des systèmes d'information dans les cliniques ou les cabinets.

Nouveaux produits et prestations / approche humaine des prestations fournies

Tout comme pour les ingénieurs, les profils professionnels des médecins sont très divers. A l'instar de l'ingénieur en hightech, il existe le médecin exerçant avec la robotique hautement automatisée, et qui n'a aucun «contact avec les clients». La prestation centrale qu'est la rencontre avec la personne physique restera, par contre, essentielle pour la majorité des cabinets médicaux qui assurent les soins de base. L'approche humaine des prestations fournies est tout particulièrement préservée pour les maladies chroniques et mettant en danger la vie du patient.

La télémédecine et la technologie médicale hightech modifient elles aussi l'aspect des soins de base. Les offres de télémédecine modifient par exemple le niveau de gravité des cas traités au cabinet médical.

Se concentrer uniquement sur l'aspect quantitatif à partir des données communiquées, sans prendre en compte les aspects sociologiques et qualitatifs, pourrait selon la FMH nuire au niveau de qualité de la médecine.

Dans le cas des dentistes, la prestation centrale dépend, à la fois pour le prestataire et le patient, de conditions tout à fait individuelles au cas par cas. Les dentistes auront simplement davantage recours à des processus de travail numériques pour dispenser leurs prestations à leurs patients.

En matière de physiothérapie et d'ostéopathie, la relation individuelle n'évolue pas puisque le traitement implique forcément un contact physique avec le patient. En ce qui concerne la logopédie, des outils à visée rééducative ou thérapeutique sont de plus en plus utilisés en complément du contact avec le patient.

En psychologie et psychothérapie aussi, l'humain reste au centre des préoccupations, bien que des outils et des prestations numériques soient utilisés pour le diagnostic et les processus de soutien aux mesures thérapeutiques, domaines pour lesquels la FSP a d'ailleurs édicté des directives. Il est supposé que le contact de personne à personne sera de plus en plus simulé à l'aide de technologies numériques. Il deviendra de plus en plus difficile de déterminer si l'on communique avec un être humain ou avec un programme.

4.2 Mondialisation, transformation du secret professionnel et protection des données

L'évolution des multiples champs d'application de la numérisation et de la mise en réseau vers l'Internet All-IP s'étend entre-temps à l'ensemble des secteurs d'activité. Il s'agit d'une vague mondiale qui entraîne fondamentalement une diminution du caractère contraignant pour les entreprises des frontières existant entre les différents pays, et qui permet par conséquent l'optimisation des processus tout au long de la chaîne de création de valeur, même à l'échelle internationale.

La protection des données est marquée entre autres par le conflit entre la protection des données à caractère personnel (autodétermination en matière d'information) et l'utilisation des données personnelles en vue de la fourniture de nouvelles prestations et de nouveaux produits.

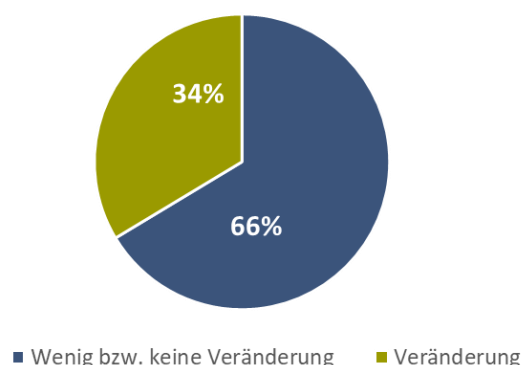
En septembre 2017, le Conseil fédéral a proposé une révision totale de la loi sur la protection des données (Conseil fédéral suisse, 2017a) et publié le message lié à cette proposition (Conseil fédéral suisse, 2017b). L'objectif de cette révision totale est de créer une plus grande transparence et de s'assurer que les personnes dont les données sont traitées, possèdent des droits de participation. Cette proposition s'appuie largement sur le RGPD (Union européenne, 2018), le Règlement général sur la protection des données en application dans les membres de l'UE depuis le 25 mai 2018, ainsi que sur le règlement ePrivacy (Conseil de l'Union européenne, 2018) étroitement lié. Ce dernier doit entrer en vigueur dans l'UE au plus tard début 2020 et régir en tant que Lex Specialis la vie privée sur Internet et dans les communications électroniques.

La révision totale de la loi sur la protection des données se déroule en Suisse en deux étapes. Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018 et le Parlement a donc décidé, puisque la Suisse est membre de l'espace frontalier commun européen, d'intégrer dans son droit national les dispositions de l'UE réglementant l'échange de données entre les différentes autorités. Les accords de Schengen exigent que la mise en application nécessaire du droit européen se fasse dans un délai précis (Parlement européen et Conseil, 2018).

La révision de la loi sur la protection des données concerne les données des personnes physiques. La nouvelle loi porte sur une demande cruciale: protéger les données à la fois par une organisation technologique adaptée, et grâce à des réglages par défaut en faveur de cette protection. D'autres aspects ont trait à la notification des violations de la protection des données et aux sanctions. Les membres de l'USPL, qui représentent environ les deux tiers des actifs au sein des professions libérales, supposent par conséquent entre autres que le secret professionnel devrait changer du fait de la protection des données (Figure 4).

Figure 4 Transformation du secret professionnel

Ändert der Charakter des Berufsgeheimnisses
im Kontext von Digitalisierung und
Datenschutz?



Les membres de l'USPL supposent que le secret professionnel sera transformé dans le contexte de la numérisation et de la protection des données pour environ deux tiers des actifs exerçant une profession libérale.

Source: Polynomics, sur la base de l'enquête menée auprès des membres de l'USPL en mai/juin 2018, pondérée par le nombre d'actifs.

4.2.1 Droit/économie

Il est important de préciser avant toute chose que seules les activités d'avocat sont soumises au secret professionnel (Tribunal fédéral, 2009 et Groth & Ferrari-Visca, 2016). Une libération de l'obligation de respecter le secret professionnel peut être effective aussi selon la nature de l'externalisation des données.

En ce qui concerne les banques privées et les gestionnaires de fortune, les technologies numériques n'affectent pas le caractère du secret bancaire faisant office par nature de secret professionnel (Kuster, 2018). L'observation de la protection des données pose actuellement cette question: dans quelle mesure les données sont-elles plus largement protégées par le RGPD (Union européenne, 2018) que ne le sont les données des clients suisses par la protection des données actuellement en vigueur en Suisse (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 1993)? La priorité est donc de faire en sorte que la décision d'adéquation de l'UE par rapport au droit suisse sur la protection des données continue à s'appliquer. La révision de la loi sur la protection des données en Suisse doit donc se faire le plus rapidement possible.

4.2.2 Technique

De plus en plus souvent, ingénieurs et architectes élaborent les projets sur des forums décentralisés et virtuels. La sécurité et la protection des données sont des conditions essentielles à ces nouvelles formes de travail. La protection des données et la lutte contre le vol de données revêtent une importance capitale dans les développements de produit et la commercialisation de produits sur les marchés internationaux. Le transport par voie électronique des offres, notices d'utilisation, schémas, instructions de montage, etc. doit pouvoir s'effectuer en toute sécurité.

Les constructions ont de plus en plus un caractère individuel. La quantité grandissante de données pour les processus de planification et de construction rendent les mesures visant l'exécution des constructions, et donc les modèles d'affaires, plus transparentes. Les données jusqu'alors propriété des concepteurs peuvent par conséquent être davantage consultées par le maître d'ouvrage et des tiers. L'échange de données, la sécurité des données, la protection de la propriété intellectuelle et la sécurité de l'objet restent au centre de toute l'attention. Tout particulièrement, il n'est pas permis de procéder à un nombre illimité de déductions réelles sans indemnisation de la prestation de conception du jumeau numérique dans le modèle BIM.

4.2.3 Santé et affaires sociales

Dans le domaine de la santé aussi, la numérisation grandissante entraîne l'enregistrement d'un nombre toujours plus grand de données personnelles dans des applications numériques, sans que les personnes concernées ne sachent quelles données sont disponibles, où elles le sont, et qui peut les consulter.

Le cercle des personnes ayant accès aux données sensibles va s'élargir suite à l'entrée en vigueur du dossier électronique du patient (DEP) conformément à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient et les technologies numériques. L'une des questions en suspens est la suivante: quelles sont les conséquences à attendre, tout particulièrement en matière de droit de la responsabilité civile, entre autres sur le secret professionnel? Dans le cadre du DEP, le patient sait où les données sont accessibles, et par qui. Il existe même un jugement de dernière instance en Suisse⁵, selon

⁵ Tribunale federale, 2016. Sentenza dell'8 dicembre 2016, TF 1B_289/2016 (http://www.servat.unibe.ch/dfr/bger/161208_1B_289-2016.html, page consultée en février 2019).

lequel les données disponibles sous forme numérique tirées des «Critical Incident Reporting Systems» (CIRS) peuvent également être utilisées par le juge comme base de décision. Le caractère du secret professionnel s'en trouve modifié. Une question clé est de savoir si la protection des données est apte à protéger le secret professionnel tel que celui de l'obligation de garder le secret par les médecins.

Si le personnel médical spécialisé transmet par courrier électronique, message sur une application, Dropbox, etc. des informations à caractère sensible, le secret professionnel s'en trouve d'ores et déjà violé. Les spécialistes du domaine de la santé n'ont finalement aucun contrôle sur le fait que les moteurs de recherche, les plateformes ISP, les Hosting Provider, etc. mettent en place, ou non, des technologies appropriées pour protéger les données. D'une manière générale, il est encore nécessaire de sensibiliser les patientes et les patients, ainsi que les spécialistes de la santé sur l'utilisation de la protection et de la sécurité des données. Les partenaires médicaux proposent de plus en plus des consultations via les médias numériques, comme la plateforme Health Info Net (HIN), qui permet principalement l'envoi d'e-mails cryptés entre médecin et patient, mais aussi l'accès sécurisé et contrôlé à de multiples applications Internet protégées.

Dans le domaine de la santé et des affaires sociales, il faut avoir pour chaque profession libérale des directives éthiques et professionnelles, ou un code de déontologie abordant le traitement des données personnelles. La FMH a déjà élaboré des directives en matière d'utilisation des médias sociaux et développe actuellement d'autres directives pour ce domaine sensible. Les prestations numériques doivent satisfaire les exigences les plus élevées pour éviter toute infraction au secret professionnel. Les mesures préventives indispensables à la mise en application de la protection et de la sécurité des données sont en fin de compte également une conséquence du traitement des données privées par les entreprises internationales telles que le «Big Four» (Facebook, etc.). La densité réglementaire en perpétuelle croissance dans le domaine de la protection et de la sécurité des données, ainsi que ses conséquences, constituent un défi tout particulièrement pour les petits cabinets.

4.3 Démographie, pénurie de personnel qualifié et formation

Par le biais de ses mécanismes de transmission que sont le vieillissement, la migration et l'âge de la retraite, la démographie exerce une influence sur l'évolution des emplois et des personnels qualifiés disponibles. Il convient par conséquent de se demander dans quelle mesure l'immigration est utilisée comme un instrument permettant de faire face aux enjeux démographiques et à la pénurie de personnel qualifié.

Pénurie de personnel qualifié

Les membres de l'USPL considèrent que l'accord sur la libre circulation des personnes (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2002a) a atténué dans de nombreux cas la pénurie de personnel qualifié dans les professions libérales (Figure 5). Le même constat est fait dans le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat (Kaddous, 2012 et Conseil fédéral suisse, 2014).

Il faut toutefois noter le fait que l'accord sur la libre circulation des personnes n'est pas appliqué de manière généralisée dans les professions libérales. Libéraliser complètement l'accès au marché pour les professions libérales ne mènerait, comme l'exposent aussi Haucap et al., 2017, qu'à un nombre élevé et sans efficacité de prestataires, et à une médiocre qualité des prestations fournies. De fait, les restrictions d'accès au marché du travail, comme il en existe en partie pour les professions libérales (exercice cantonal de la profession par exemple), peuvent améliorer l'offre du marché.

Figure 5 Pénurie de personnel qualifié et accord sur la libre circulation des personnes



Les membres de l'USPL, qui représentent plus de 85% des actifs exerçant une profession libérale, considèrent que l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) a atténué la pénurie de personnel qualifié. Cette pénurie persiste toutefois en psychologie et n'a pu être diminuée par l'ALCP. Pour d'autres professions libérales qui ne souffrent pas de pénurie de personnel qualifié, comme les dentistes, l'effet de l'ALCP est vu comme négatif sur la qualité des prestations dentaires du fait de concepts de formation différents. Les conclusions tirées par Haucap et al., 2017 sont confirmées en partie ici: une libéralisation totale de l'accès au marché peut mener à un nombre élevé et sans efficacité de prestataires.

Source: Polynomics, sur la base de l'enquête menée auprès des membres de l'USPL en mai/juin 2018, pondérée par le nombre d'actifs.

L'initiative lancée en Suisse en 2011 et visant à lutter contre la pénurie de personnel qualifié est conçue comme une tâche commune à la Confédération, aux cantons et aux partenaires sociaux. Le rapport final du Conseil fédéral a été publié en décembre 2018 (Conseil fédéral suisse, 2018). Les professions libérales fortement touchées par la pénurie de personnel qualifié n'ont cependant pas pu, à ce jour, être intégrées dans le groupe d'accompagnement des partenaires d'alliance afin de mettre en place l'initiative visant à lutter contre la pénurie.

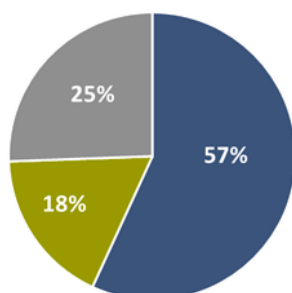
Formation

Dans le contexte de la numérisation, une fonction importante revient à la formation. Ce point est souligné également par un document de prise de position de la Bundesverband der Freien Berufe, l'association des professions libérales ((BFB, 2018)). Parmi les requêtes principales, il est exigé des professions libérales que leur formation professionnelle soit axée sur les exigences en constante évolution de la numérisation, et que ces professions soient intégrées comme formatrices dans des programmes de promotion existants et nouveaux.

Afin qu'elle parvienne à relever les défis posés par les différentes tendances internationales, et tout particulièrement ceux liés à la numérisation, la formation initiale et continue doit s'orienter vers les compétences qui seront requises à l'avenir. Pour plus de la moitié des actifs représentés par l'USPL, le changement apporté par la numérisation vis-à-vis de la formation est très marqué dans les professions libérales. Il semble qu'actuellement, l'offre de formation continue et la demande de formation continue ne soient pas en adéquation au sein des professions libérales. Les offres de formation continue rassemblent moins de participants et la formation continue se fait malheureusement essentiellement «sur le tas» (Formation 6).

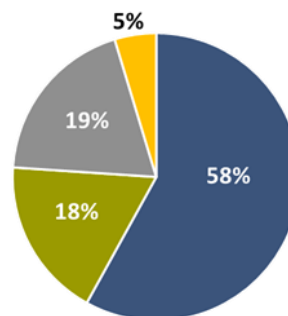
Formation 6 Formation initiale et continue

Inwieweit wird die Digitalisierung die Ausbildung in den freien Berufen verändern?



- Sehr ausgeprägt
- Weniger ausgeprägt
- Ausgeprägt
- Fast ausschliesslich

Inwieweit erfolgt heute die Weiterbildung der freien Berufe primär "on the job"?



- Sehr ausgeprägt
- Weniger ausgeprägt
- Ausgeprägt
- Fast ausschliesslich

Les membres de l'USPL, qui représentent plus de la moitié des actifs exerçant une profession libérale, considèrent que la numérisation va d'une part fortement modifier la formation dans les professions libérales de manière très marquée, mais que, par ailleurs, la formation continue se fait toutefois jusqu'à présent essentiellement «sur le tas».

Source: Polynomics, sur la base de l'enquête menée auprès des membres de l'USPL en mai/juin 2018, pondérée par le nombre d'actifs.

Dans la mesure où la formation professionnelle au sein des professions libérales n'est pas axée sur les exigences en constante évolution de la numérisation, les professions libérales sont exposées à ces coûts croissants et non rémunérés liés à l'adaptation à la numérisation dans les secteurs de la formation et de l'activité effectuée. Il ne fait aucun doute que pour décharger efficacement les professions libérales, il convient de revoir en profondeur les offres de formation afin que celles-ci soient en mesure de couvrir en particulier également le besoin de formation pour adultes engendré par la numérisation et la mise en réseau (OCDE, 2019).

4.3.1 Droit/économie

L'accord sur la libre circulation des personnes a ouvert à l'ensemble de l'Europe le marché des activités allouées aux avocats suisses, et en partie aussi celui des notaires. Depuis 2002, la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2002b) autorise les avocates et avocats originaires de pays de l'UE et de l'AELE à exercer, sous certaines conditions, leur métier en Suisse.

Sur la base de la loi fédérale portant sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications et sur la vérification de ces qualifications (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2013a et Conseil fédéral suisse, 2013), les notaires européens bénéficient en Suisse également de la liberté d'établissement. Pour autant, les droits octroyés par la libre circulation ne sont pas illimités. Afin de garantir le niveau de qualité du notariat, les cantons peuvent prévoir

pour les notaires européens les mêmes conditions d'admission que celles en vigueur pour les relations intercantionales (Brazerol, 2013).

La formation dispensée aux avocats à l'université et les exigences dans la pratique réelle divergent fortement. Cette tendance s'accroîtra encore dans le sillage de la numérisation. A mesure que s'établissent les prestations de Legaltech (innovations technologiques telles que les «smart contracts» ou applications basées sur la blockchain), l'avocat se transforme en gestionnaire des connaissances. En matière de notariat, les innovations technologiques de ce type ne devraient remplacer ou prendre en charge que partiellement l'activité notariale, par exemple pour la suppression de la gestion fiduciaire des montants financiers. Le conseil juridique, les informations, la gestion du déroulement d'une transaction, la rédaction des contrats (actes au cas par cas et adaptés aux registres), etc. sont parfaitement optimisés et sont simplifiés grâce aux outils numériques. Les prestations numérisées telles que la succession numérique et la copie électronique de documents publics et d'authentications notamment, affecteront surtout plus fortement la formation continue.

Dans le domaine de l'économie, la pénurie de personnel qualifié est présente et l'accord sur la libre circulation des personnes revêt une importance en conséquence. Les développements de la numérisation et les exigences de réglementation vont modifier les différents métiers d'une banque, et ainsi également ceux des banques privées, ce qui doit avoir des retombées sur la formation initiale. Cette thématique ne concerne que les banques privées; les gestionnaires de fortune ne sont, eux, pas affectés.

Au-delà même de la numérisation, l'accès à des spécialistes est une priorité absolue car les banques privées ont des clients provenant de multiples milieux culturels et ont donc besoin d'accéder à des personnes qualifiées originaires de ces pays. La place financière et économique suisse se retrouve obligée (du fait de la taille du marché intérieur) d'investir beaucoup à l'étranger. Il est par conséquent essentiel de connaître la situation de l'investissement sur les marchés étrangers, ce qui, en retour, nécessite de posséder des spécialistes étrangers qui maîtrisent les opportunités d'investissement en dehors des frontières suisses.

4.3.2 Technique

Le système de formation suisse reste très bon et estimé par les employeurs. Le système de formation dual est salué car il permet que les employés soient opérationnels rapidement.

Trois niveaux de formation principaux doivent être différenciés en ce qui concerne les métiers techniques: dessinateur CFC, technicien diplômé ES (programme-cadre technique, spécialité conception des bâtiments), et concepteur diplômé d'une grande école ou d'une université. Les deux premiers sont soumis au processus européen de Copenhague, le dernier au processus de Bologne.

Avec ses cinq domaines de spécialisation, le dessinateur est aujourd'hui l'un des dix métiers les plus choisis pour la formation professionnelle initiale. Il est possible d'étudier dans des hautes écoles spécialisées avec la maturité professionnelle, ou d'atteindre le niveau intermédiaire de technicien. Il est ainsi possible de devenir ingénieur ou architecte, que l'on suive ou non la voie académique.

Du fait de profondes incompréhensions quant aux modalités et au profil professionnel, les «métiers MINT» sont toutefois moins prisés en Suisse, ce qui entraîne une pénurie majeure de personnel qualifié, surtout pour les ingénieurs informaticiens. Cette situation serait d'ailleurs encore plus grave sans l'accord sur la libre circulation des personnes.

Les spécialistes originaires d'un pays membre de l'UE sont autorisés à exercer en Suisse l'activité qu'ils avaient dans leur pays. En Suisse, «ingénieur» et «architecte» ne sont pas des titres professionnels protégés. Par conséquent, il n'est pas pertinent en Suisse pour une personne qui possède le titre d'ingénieur EPF/HES ou qui a été formée comme ingénieur en Italie, de demander une autorisation (SBFI, 2015).

La difficulté actuelle réside dans le fait que la numérisation et les connaissances de celle-ci sont absentes en de multiples cas et ne peuvent pas non plus être évaluées, par exemple dans la formation professionnelle initiale. Dans diverses écoles spécialisées, on considère que la numérisation et les connaissances de celle-ci s'apprennent au cours du premier emploi occupé après l'apprentissage professionnel. Il est en revanche admis, en particulier concernant les ingénieurs, que les connaissances de base sur la gestion des données doivent faire partie intégrante de l'apprentissage du dessinateur⁶.

La Suisse possède, par rapport aux autres pays du monde, un marché de la formation continue relativement complet. Pourtant, la formation continue se fait de manière très marquée «sur le tas» pour les professions libérales techniques. Cela s'explique également par le fait que l'ouverture adoptée envers la créativité entraîne la nécessité de créer sans cesse de nouvelles connaissances. De nombreux concepteurs sont en parallèle des entrepreneurs, et suivre des formations continues chronophages n'est pas toujours possible.

Dans les petites et moyennes entreprises, la formation continue pose encore de prime abord un problème de coût, en particulier parce que les formations continues ne sont pas récompensées par des augmentations de salaire et qu'aucune incitation à rester dans l'entreprise ne peut être proposée. Bien souvent, les collaborateurs sont embauchés avec la connaissance des produits qu'ils possèdent et ne sont plus formés une fois dans l'entreprise. Il n'est pas rare non plus qu'ils ne demandent tout simplement pas à bénéficier de la formation continue nécessaire. Quand les produits ne sont plus à jour, de nouvelles personnes sont embauchées.

4.3.3 Santé et affaires sociales

Il existe une grave pénurie de personnel qualifié concernant les spécialistes, pénurie qui va s'accroître encore à l'avenir, entre autres dans le secteur des soins de base⁷. La moitié environ des étudiants en médecine exerçant en partie en Suisse après leur formation sont originaires de l'étranger. La numérisation va modifier très fortement la formation des médecins. L'informatique médicale va gagner énormément en importance. Aujourd'hui déjà, la pénurie de personnel qualifié en informatique médicale est flagrante dans les professions paramédicales.

La pénurie de personnel qualifié est également forte pour les chiropraticiens. La reconnaissance des chiropraticiens étrangers leur permettant d'accéder à la formation professionnelle pour les indépendants est réglementée par des conditions d'admission et se fait progressivement après validation des formations continues et examens fédéraux, sous le contrôle commun de la Commission des professions médicales (MEBEKO) et de ChiroSuisse.

⁶ Comme les enseignants d'école professionnelle ne possèdent toutefois bien souvent pas ces connaissances, leur transmission pourrait être assurée par les maîtres d'apprentissage, non pas dans la pratique, mais lors de cours interdisciplinaires. Des initiatives locales en ce sens sont en cours.

⁷ Il existe, parallèlement à l'accord sur la libre circulation des personnes passé avec l'UE depuis 2002, une limitation des admissions pour les médecins indépendants étrangers. Le Parlement doit fixer d'ici 2021 les règles d'accès définitives (Schöchli, 2018).

La numérisation modifie fortement la formation des dentistes car le traitement dentaire progresse significativement grâce aux innovations technologiques numériques. Le secteur dentaire ne connaît pas de pénurie de personnel qualifié mais affiche tout de même un afflux de spécialistes venus de l'espace européen, bien que les concepts de formation soient différents entre la Suisse et les pays de l'UE (Aschwanden, 2018). Afin de bénéficier de soins dentaires de qualité en Suisse, l'OMS recommande pour une population résidante d'environ 8,4 millions (état en 2017) un effectif d'environ 4600 dentistes. Depuis 2002 et l'accord sur la libre circulation des personnes, 370 diplômes de dentiste étrangers sont reconnus en moyenne chaque année en Suisse. D'après ses données, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) estime qu'il y a plus de 6000 dentistes en activité en Suisse (Rüfenacht, 2017).

La formation des vétérinaires est fortement modifiée par la numérisation. Sans accord sur la libre circulation des personnes, la pénurie de personnel qualifié serait bien plus marquée dans le secteur vétérinaire. Cette pénurie est actuellement atténuée par une année de pratique intermédiaire.

Au sein des professions libérales de physiothérapeute et ostéopathe, il est admis que la numérisation ne modifiera pas sensiblement la formation initiale et continue. On observe un manque de praticiens dû à un manque de places de stage pour la formation. Ici aussi, l'influence de l'accord sur la libre circulation des personnes est positif.

La logopédie doit elle aussi faire face à une pénurie de personnel qualifié, sans que l'accord sur la libre circulation des personnes n'ait de réelle influence. L'importance de la formation initiale et continue est élevée dans le domaine de la logopédie, indépendamment de la numérisation.

Dans le secteur de la psychothérapie, les obstacles que constituent la culture et la langue rendent en partie plus difficile de trouver du personnel qualifié compétent. L'accord sur la libre circulation des personnes n'apporte ici aussi que peu d'aide. La pénurie se fait particulièrement ressentir dans certaines régions du pays pour la psychothérapie à destination des enfants et des jeunes. Le profil professionnel du psychothérapeute est entre-temps fortement marqué par le parcours académique à suivre. En vertu de la loi sur les professions relevant du domaine de la psychologie (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2013b), les futurs thérapeutes doivent commencer par étudier la psychologie, avant de suivre une formation postgrade pour devenir psychothérapeutes. Concernant la formation continue, la Confédération rend la présence des psychothérapeutes obligatoire pour leur accréditation. En refusant toute formation en ligne, les réglementations fixées excluent même toute utilisation des opportunités offertes par la numérisation et la mise en réseau.

5 Evolution du marché du travail pour les professions libérales

5.1 Analyse sur la base de scénarios

En s'appuyant sur des méthodes à base de scénarios, Polynomics a évalué les conséquences de la numérisation et d'autres grandes tendances mondiales sur le marché du travail. L'évolution de l'emploi d'ici 2030 a ainsi été décrite à l'Union patronale suisse sous forme de scénarios, trois variantes stéréotypes. Deux versions sont aux extrêmes, «Suisse statique» et «Suisse dynamique», et une version est à mi-chemin, «Status quo» (Vaterlaus & Zenhäusern, 2018).

- Le scénario « Suisse statique » se caractérise par un vieillissement important de la population, des règles d'admission strictes en matière d'immigration et l'absence de changement

de l'âge de la retraite, malgré la supposition d'une flexibilisation partielle au cas par cas. La pression de la concurrence conduit à des délocalisations des branches et des entreprises vers l'étranger.

Le droit du travail et des assurances sociales n'aborde pas les besoins de nouvelles formes de travail (collaboration via des plateformes numériques, crowdsourcing, travail individualisé, équipes virtuelles, etc.). Les produits et prestations numériques ne sont que rarement acceptés. La formation n'est que peu en accord avec les besoins numériques. Il manque également un compromis de société avec la priorité donnée aux métiers MINT (priorité des spécialités que sont les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles, la technique). La protection des données est restrictive et n'est axée qu'en fonction du monde actuel.

La croissance de l'économie générale n'est globalement pas satisfaisante avec ce scénario «Suisse statique». L'évolution de l'emploi à l'horizon 2030 ne montre que peu de progrès pour l'économie générale. Seuls les secteurs des prestations de services peuvent espérer une création d'emplois digne d'être mentionnée, au prix toutefois de la productivité de l'ensemble de l'économie.

- A l'opposé, le scénario «Suisse dynamique» se caractérise par une flexibilisation de l'âge de la retraite, mise intensément à profit par les employés grâce à des conditions cadres attractives. L'immigration donne la priorité aux personnes qualifiées. Le droit du travail et des assurances sociales encourage de nouvelles formes de travail.

Un degré d'acceptation élevé de la société vis-à-vis des solutions numériques met à profit les innovations numériques, et s'accompagne d'un centrage fort porté à la formation initiale et continue numérique, du secteur primaire au secteur tertiaire. Associées à la politique migratoire, la formation et la réorientation internes aux entreprises permettent de couvrir à court terme les besoins en personnel qualifié. La protection des données n'entre en jeu que lorsque l'autodétermination informationnelle est mise en danger.

D'un point de vue global, le scénario «Suisse dynamique» se caractérise par une croissance de la productivité et économique supérieure à la moyenne des dernières années. La Suisse reste parmi les pays les plus compétitifs et peut même gagner quelques places vers le haut du classement.

- Le scénario intermédiaire «Status quo», enfin, se caractérise par la poursuite de la politique économique et de formation actuelle. L'âge de la retraite est de plus en plus flexible. L'ouverture en matière de migration fait suite à la pénurie de personnel qualifié. Les produits et les prestations numériques modifient les processus de création de valeur dans divers secteurs. Les délocalisations de processus de production reculent; le taux de réindustrialisation en Suisse est inférieur à la moyenne. L'environnement légal complique le développement de nouvelles formes de travail.

La nécessité d'avoir une meilleure formation dans les spécialités MINT est reconnue. Il est toutefois observé un écart entre ce qui est conclu et ce qui est effectivement mis en œuvre, du fait de l'organisation en confédération. La formation continue au sein des entreprises se montre de manière générale réactive. Le scepticisme continue à être de mise pour l'utilisation des données personnelles.

Si la Suisse reste parmi les pays les plus compétitifs au monde, elle recule par rapport aux autres pays. La pénurie de personnel qualifié en léger recul, les produits et prestations sup-

plémentaires en matière de numérisation et de mise en réseau, ainsi que le climat conjoncturel plus favorable de manière générale n'entraînent qu'une faible croissance du nombre d'emplois.

5.2 Scénario possible pour la Suisse en 2030

Il se pourrait qu'il existe également, pour les secteurs d'activité des professions libérales, un scénario pour la Suisse de 2030 à mi-chemin entre les visions d'avenir «Status quo» et «Suisse dynamique» esquissées.

- Du fait de considérations d'acceptation par la société, les entreprises n'utiliseront les nouveaux canaux de commercialisation que dans la mesure où ils se substituent le moins possible aux emplois habituels (scénario «Status quo»). L'usage de processus de production plus efficaces pourrait à l'inverse s'accélérer, en particulier afin de maintenir le niveau de compétitivité sur le plan international des secteurs de l'exportation (scénario «Suisse dynamique»). Il convient de partir aussi du principe que les nouveaux produits et prestations se développent rapidement car de nouveaux emplois sont ainsi en principe créés (scénario «Suisse dynamique»).
- En ce qui concerne la mondialisation, les évolutions de la protection des données jouent un rôle éminemment central. Pour la protection des données aussi, l'estimation la plus probable semble aller dans le sens du scénario «Status quo», tant il est vrai que la Suisse s'inspire fondamentalement de la procédure de l'Union européenne.
- L'instrument que représente la migration pourrait, dans le scénario envisageable, être utilisé afin de diminuer la pénurie de personnel qualifié, d'une part en pratiquant une sélection renforcée à l'aide de critères de qualification, et d'autre part en englobant dans l'immigration toujours plus de pays non européens (scénario «Status quo»).
- Une flexibilisation de l'âge de la retraite est parfaitement possible tant que rester en activité au-delà de l'âge de départ en retraite est rentable (scénario «Suisse dynamique»). Il ne semble toutefois pas possible de transformer dans un avenir proche le droit du travail et des assurances sociales afin d'obtenir un traitement équitable pour toutes les formes de travail, traditionnelles ou nouvelles (scénario «Status quo»).
- Les ajustements nécessaires ne pourront pas intervenir suffisamment rapidement dans le cadre de la scolarité obligatoire. Il n'est pas possible de réagir avec flexibilité aux nouvelles exigences dans les sphères de la vie professionnelle et de la vie privée (scénario «Status quo»). En matière de formation continue, la dynamique nécessaire à l'ajustement des formes de travail et à la transmission des compétences futures pourrait par contre être atteinte, les acteurs de l'économie concernés étant en grande partie directement impliqués (scénario «Suisse dynamique»).

D'un point de vue statistique, l'économie peut être divisée selon six secteurs (voir Tableau 1). Les professions libérales sont regroupées dans la catégorie «Services aux entreprises et autres prestations» (Droit/économie et Technique), et «Prestations non marchandes»⁸ (Santé/affaires sociales).

⁸ En référence au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), les branches N à U de la classification NOGA (<https://www.kubb-tool.bfs.admin.ch/fr>, page consultée en février 2019) font partie à présent des «prestations non marchandes».

Tableau 1 Secteurs économiques

Secteurs ou groupe de branches NOGA	Exemples
Secteur primaire et fournisseurs	Agriculture et économie forestière, industries extractives, services aux collectivités, etc.
Industrie manufacturière	Industrie de transformation comme industries alimentaires, du textile, de l'habillement, etc., chimique, pharmaceutique, des produits métalliques, fabrication de machines, de matériel de transport, etc.
Commerce et transport	Commerce de gros et de détail, transports (terrestres, par eau, aériens), activités de poste, etc.
Services aux entreprises et autres prestations	Hôtellerie, informatique, communication, secteur financier, activités spécialisées
Bâtiment	Construction de bâtiments et génie civil
Prestations non marchandes	Administration publique, enseignement, système de santé

Les activités économiques peuvent être réparties selon six branches sur la base de la classification NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques). Les professions libérales font partie des Services aux entreprises et autres prestations, ainsi qu'aux Prestations non marchandes (cf. champs en bleu clair).

Source: Office fédéral de la statistique OFS, 2008.

Polynomics a étudié l'évolution du marché du travail pour les six secteurs durant la période allant jusqu'en 2030. La comparaison des chiffres en équivalents temps plein et en actifs montre que l'occupation à temps partiel est surtout présente dans les secteurs Services aux entreprises et autres prestations, ainsi que Prestations non marchandes, donc dans les secteurs dont font partie les professions libérales.

Cette conclusion est confirmée par une enquête menée auprès des entreprises des professions libérales en Allemagne. Il en ressort que dans les métiers de la santé et des affaires sociales, les femmes, mais aussi un nombre en augmentation d'hommes, travaillent à temps partiel (Ewer, 2017)). Cela est également le cas en Suisse du fait de la féminisation de l'activité médicale; les hommes, ici aussi, sont de plus en plus séduits par le «modèle de travail féminin».

En raison de la réaction à attendre en Suisse face aux défis des tendances mondiales, Polynomics suppose que le «scénario possible» se situe entre le «scénario status quo» et la vision d'avenir «Suisse dynamique» (Vaterlaus & Zenhäusern, 2018). Dans ce «scénario possible», l'évolution de l'emploi varie selon les différents secteurs (Tableau 2). Dans ce «scénario possible», le nombre d'emplois dans les Prestations non marchandes augmente un peu plus dans pour la branche des Services aux entreprises et autres prestations.

Tableau 2 Evolution des emplois dans le scénario possible

Secteurs	Actifs en EPT pour les secteurs des professions libérales*	Actifs 2017	Scénario possible (évolution jusqu'en 2030)
Secteur primaire et fournisseurs		202 000	↓
Industrie manufacturière		654 000	↗↗
Commerce et transport		1 256 000	↗↗

Secteurs	Actifs en EPT pour les secteurs des professions libérales*	Actifs 2017	Scénario possible (évolution jusqu'en 2030)
Services aux entreprises et autres prestations	1 105 000	1 340 000	↗↗
Bâtiment		344 000	↗
Prestations non marchandes	862 000	1 213 000	↗↗↗
Economie générale		5 008 000	↗↗

Le tableau représente l'évolution des emplois selon le scénario possible par secteurs entre 2017 et 2030. Les Services aux entreprises et autres prestations regroupes les professions libérales des domaines Droit/économie et Technique. En raison du rapport entre les équivalents plein temps et les actifs, ces derniers travaillent dans cette branche en moyenne pour un peu plus de 80% à temps partiel. Les professions libérales du domaine Santé/affaires sociales se trouvent dans les Prestations non marchandes. En raison du rapport entre les équivalents plein temps et les actifs, ces derniers travaillent dans cette branche en moyenne pour un peu plus de 70% à temps partiel. L'augmentation du nombre d'emplois sera d'ici 2030 supérieure à la moyenne.

Source: Polynomics.

* Résultats arrondis en équivalents temps plein (ETP) selon l'OFS pour l'année 2016 (chiffres pas encore disponibles pour 2017.)

Les métiers des prestations profitent d'une création d'emplois supérieure à la moyenne, tout comme le commerce et le transport, même si dans les branches de l'industrie manufacturière et des services aux entreprises et autres prestations également, la pénétration plus forte des produits et prestations numériques en Suisse, comme elle est supposée par ce scénario, devrait entraîner une création d'emplois réjouissante.

5.3 Evolution du marché du travail pour les professions libérales

L'humain joue un rôle important dans de nombreuses «professions libérales»⁹. La numérisation agit, pour les professions libérales, souvent plus fortement sur les processus (canaux de distribution, processus de production) que sur la prestation en elle-même. Le changement de produits et de prestations du fait de la numérisation tend à être plus fort dans les domaines Droit/économie et Technique, et plus partiel dans le domaine Santé/affaires sociales. Dans le domaine Droit/économie, la prestation fournie est adressée fondamentalement à une personne ou à une valeur/un droit en relation étroite avec une personne. Cette valeur/Ce droit peut faire l'objet d'une vente partielle. Dans le domaine Technique, la prestation fournie est délivrée fondamentalement à la demande d'une personne, pour un objet. Dans ces deux domaines, la numérisation peut donc modifier plus fortement la nature du produit/de la prestation que dans le domaine Santé/affaires sociales, pour lequel la prestation est fournie directement à une personne ou un être vivant (généralement dans une relation soignant-patient) et n'est pas transmissible sans autorisation (à l'exception éventuellement des pratiques médicales modernes).

La formation initiale et continue est centrale, bien qu'elle soit aujourd'hui encore effectuée surtout «sur le tas» dans le cas des professions libérales. La numérisation ne peut remédier que partiellement.

⁹ La classification des professions libérales proposée dans ce paragraphe s'appuie sur une proposition d'Urs Wiederkehr, ingénieur en bâtiment EPF/SIA, responsable prestations, SIA-Form, membre de la direction générale.

ment à la pénurie de personnel qualifié. De manière générale, une perspective optimiste et empreinte de retenue domine concernant l'évolution de l'emploi, les réglementations détaillées faisant souvent «pencher la balance».

Les employés affichant un niveau de qualifications élevé et ceux ayant une formation orientée vers la technique devraient profiter tout particulièrement de la plus forte pénétration des produits et prestations numériques sur le marché suisse. Dans le domaine Droit/économie, près de quatre actifs sur cinq possédaient en 2017 une formation tertiaire, dans le domaine Technique ce nombre était de neuf actifs sur dix, et dans le domaine Santé/affaires sociales de sept actifs sur huit. Il peut en être déduit pour les professions libérales une évolution générale positive des emplois, qui doit cependant être évaluée différemment selon chacun des trois domaines.

5.3.1 Droit/économie

L'évolution des actifs dans le domaine Droit/économie s'est révélée jusqu'à ce jour réjouissante pour les conseillers économiques, en gestion et financiers, dont font partie les banques privées et les gestionnaires de fortune. Depuis 2010, ces professions libérales enregistrent une croissance du nombre d'emplois légèrement supérieure à 40%. Avec près de 30% d'actifs en plus, le domaine Droit a également évolué très positivement. Le nombre d'actifs experts comptables et réviseurs a aussi légèrement progressé, alors que le nombre d'actifs en services fiduciaires et conseil fiscal est resté presque stable. Il s'agit de métiers sur lesquels la numérisation exerce une forte pression (Figure 7).

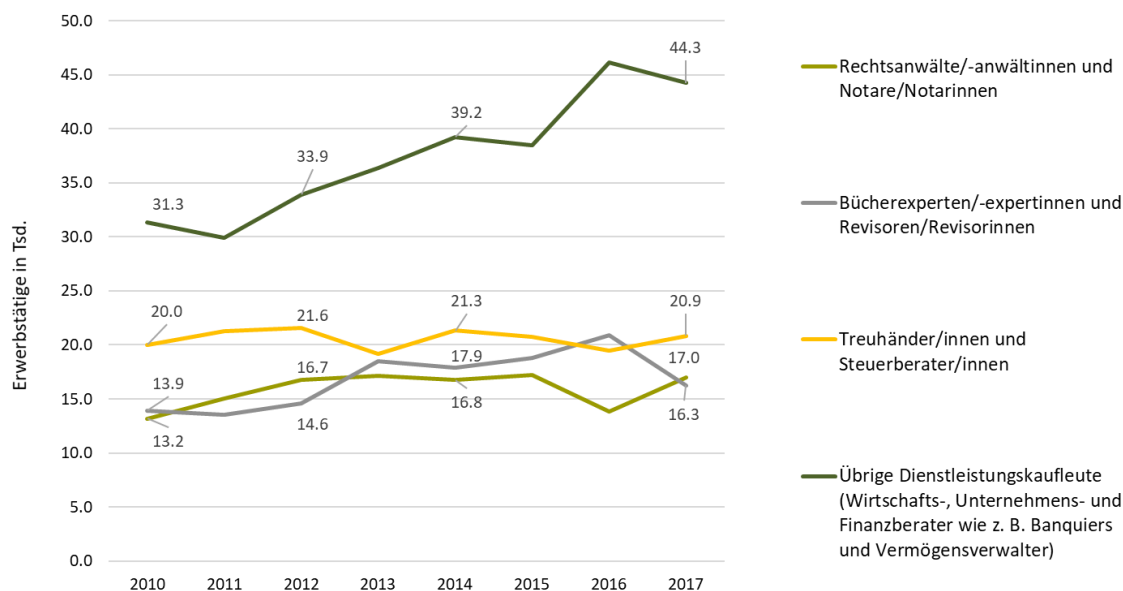
Banques privées, gestionnaires de fortune

Nous estimons que le conseil à la clientèle restera dans un avenir proche un «people's business». La numérisation continuera à se diffuser surtout pour les processus, les nouvelles prestations, mais aussi les aides et les outils. Au final, la numérisation augmentera tout de même le nombre d'emplois.

Avocats, notaires

Les applications de Legaltech simples permettent une plus grande efficacité. Toutefois, la numérisation crée surtout de nouveaux champs d'action. La numérisation et les grandes tendances observées devraient au final créer plus d'emplois pour les avocats. En ce qui concerne le notariat, l'évolution est, en comparaison, plus incertaine, de sorte que le nombre d'emplois ne devrait au final augmenter que légèrement.

Figure 7 Evolution des professions libérales dans le domaine Droit/économie depuis 2010



Sur la figure, les nombres d'actifs sont reportés en équivalents plein temps pour les professions libérales du domaine Droit/économie entre 2010 et 2017. Il est clairement visible que le nombre d'actifs dans les autres métiers de services, surtout, a augmenté de plus de 40%, métiers dont font partie aussi les banques privées et les gestionnaires de fortune.

Source: ESPA/OFS préparé en collaboration avec le SECO.

5.3.2 Technique

Le domaine Technique est constitué par les architectes et diverses catégories d'ingénieurs (ingénieurs en bâtiment, en électronique, en informatique, mécaniciens et autres).

Les nouveaux champs d'activités dans les secteurs de la sécurité des données, de l'analyse des données, et les nouvelles méthodes de construction devraient conduire dans le futur à une poursuite de la hausse de la demande en métiers techniques pour les architectes et les catégories d'ingénieurs.

Architectes

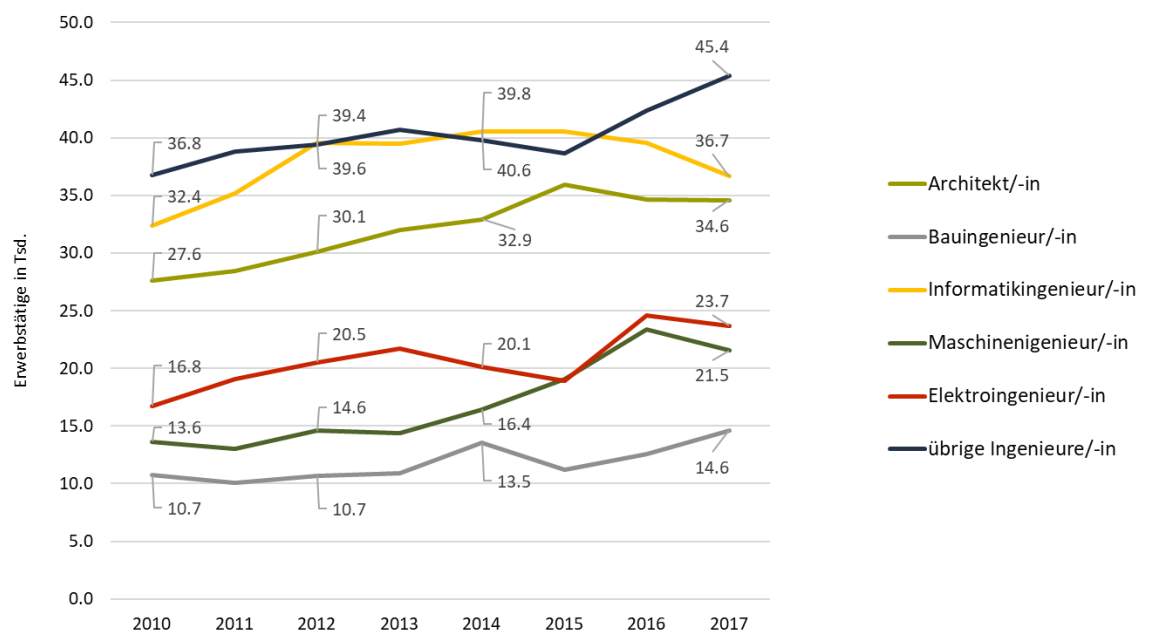
Le nombre d'actifs architectes a augmenté entre 2010 et 2017 de 25%, mais a connu un léger recul récemment. On observe de manière globale un surplus de personnes qualifiées qui devrait, selon toute vraisemblance, se poursuivre dans un avenir proche.

Ingénieurs en bâtiment, mécaniciens et en électronique

Le terme d'ingénieur regroupe une grande variété de catégories et de profils professionnels. La demande en ingénieurs en bâtiment est actuellement très élevée, si bien que leur nombre a augmenté entre 2010 et 2017 de 35%. Du fait de la pénurie de personnel qualifié, et tout particulièrement du retour des spécialistes vers l'Allemagne, cette tendance devrait également perdurer à l'avenir. Le nombre d'actifs ingénieurs mécaniciens et ingénieurs en électronique a augmenté encore plus fortement durant cette période, respectivement de presque 60 et de plus de 40%. En

comparaison avec l'évolution des ingénieurs en bâtiment, la croissance pour ces professionnels ne devrait plus perdurer.

Figure 8 Evolution des professions libérales dans le domaine Technique depuis 2010



Sur la figure, les nombres d'actifs sont reportés en équivalents plein temps pour les professions libérales du domaine Technique entre 2010 et 2017. Il est clair que le nombre d'actifs dans le domaine Technique a progressé. Il est à noter qu'une baisse du nombre d'actifs en ingénierie informatique est enregistrée depuis 2014. Cela doit attirer l'attention sur le fait qu'il existe une pénurie de personnel qualifiée particulièrement marquée pour cette catégorie d'ingénieurs.

Source: ESPA/OFS préparé en collaboration avec le SECO.

Ingénieurs en informatique

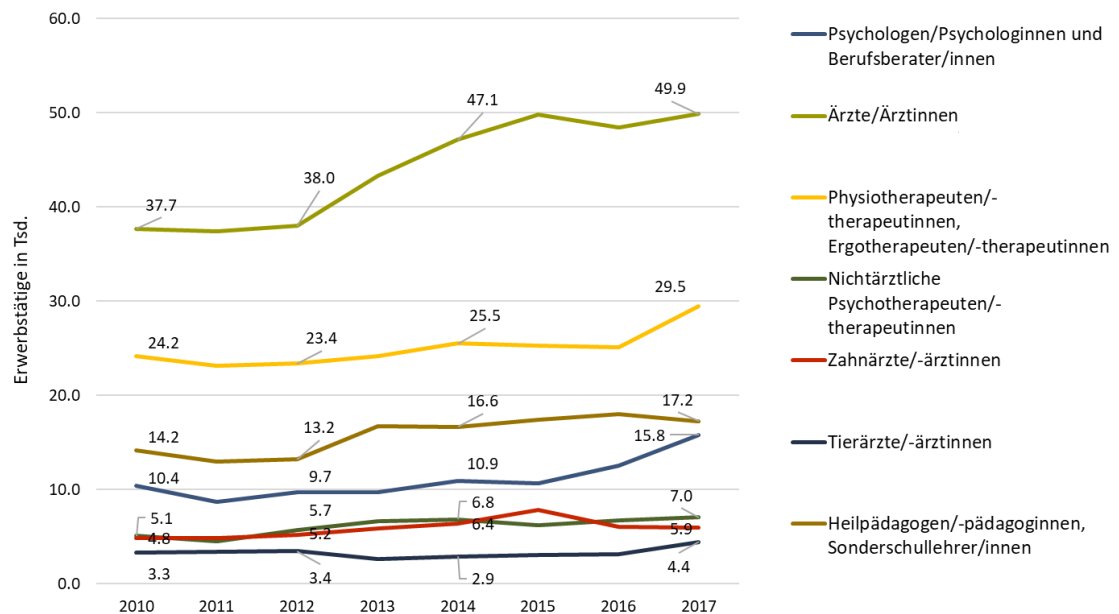
Il convient en principe de distinguer deux catégories d'ingénieurs en informatique: les métiers traditionnels et les nouveaux métiers. La demande de travail concernant les ingénieurs en informatique traditionnels est déjà en recul. Les nouveaux ingénieurs en informatique sont des ingénieurs spécialisés dans les bases de données, le cloud computing, l'ICT security, la compliance, etc., et la pénurie en personnel qualifié est actuellement forte. Au final, la demande en ingénieurs en informatique diminue au cours de ces dernières années car la demande en nouveaux ingénieurs sur le marché du travail ne peut pas être entièrement satisfaite. Cela explique en partie pourquoi les régions périphériques, comme l'arc du Jura, sont soumises à une forte pression migratoire de la part de frontaliers qui tirent les salaires vers le bas et soumettent les employés indigènes à une concurrence féroce.

5.3.3 Santé et affaires sociales

Les professions libérales du domaine de la santé et des affaires sociales sont réparties pour les statistiques (ESPA/OFS) en six catégories, comme le montre la Figure 9.

Par rapport aux chiffres de 2010, il y a en 2017 en Suisse 50% de psychologues en plus, plus de 30% de médecins/vétérinaires et de psychothérapeutes non-médecins en plus, plus de 20% de dentistes, physiothérapeutes et ergothérapeutes en plus.

Figure 9 Evolution des professions libérales dans le domaine Santé/affaires sociales depuis 2010



Sur la figure, les nombres d'actifs sont reportés en équivalents plein temps pour les professions libérales du domaine Santé/affaires sociales entre 2010 et 2017. On constate surtout que le nombre d'actifs en psychologie et en orientation professionnelle a augmenté de plus de 50%, et le nombre de dentistes de plus de 30%.

Source: ESPA/OFS préparé en collaboration avec le SECO.

Médecins

La part des prestations médicales à destination des personnes va rester également prépondérante dans le futur. L'automatisation n'étant que partielle, une grande diversité de connaissances humaines restera nécessaire. La télémédecine revêt davantage un caractère de complément que de remplacement. Aujourd'hui déjà, plus de 90% des cas sont traités de manière définitive grâce aux soins de base. La FMH estime qu'il ne sera pas possible dans le futur de parvenir à une prise en charge substantielle de ces cas par la télémédecine. Au final, une mutation structurelle n'est pas synonyme de perte d'emplois dans le secteur médical. Au contraire, les conséquences de la numérisation finiront par conduire à la création d'un plus grand nombre d'emplois.

Cette conclusion ne doit pas pour autant être généralisée. La radiologie numérique peut se substituer en partie aux techniques d'interprétation actuelles car les machines sont plus performantes pour identifier des tumeurs que les spécialistes. Si une application sur smartphone devient capable de conclure à la présence d'une tumeur cancéreuse, il faudra s'attendre à une baisse des effectifs dans ce segment. Il ne fait pas de doute non plus que les profils professionnels vont changer dans les cabinets médicaux.

Dentistes

La prestation liée à la personne reste présente dans les cabinets dentaires. Seuls les secteurs liés aux sous-traitants font l'objet d'une forte numérisation, qui conduit ainsi à un plus grand nombre d'emplois pour les dentistes. Ces emplois sont toutefois occupés par des spécialistes possédant des formations très différentes. Suite à l'accord sur la libre circulation des personnes, on observe un afflux massif de dentistes en provenance de l'espace européen.

Vétérinaires

La demande de soins pour les petits animaux est en hausse au cours de ces dernières années. La numérisation et la mise en réseau entraînent des délocalisations partielles des prestations de laboratoire. Il faut s'attendre in fine à un plus grand nombre d'emplois en ce qui concerne les vétérinaires.

Physiothérapeutes, ergothérapeutes, ostéopathes¹⁰

La prestation liée à la personne est largement maintenue, indépendamment de la numérisation. Ce sont principalement les tâches administratives qui sont automatisées, pas l'activité auprès des clientes et des clients. Au final, la numérisation n'a pas d'influence sur le nombre d'emplois.

Logopédistes

Pour les logopédistes¹¹ aussi, la prestation liée à la personne reste identique. Le seul changement par rapport à la situation traditionnelle réside dans la plus grande utilisation de logiciels et d'applications (outils de traitement). La numérisation permet ainsi désormais de soutenir les thérapeutes dans leur activité et n'a donc au final pas d'influence sur le nombre d'emplois.

Psychologues, psychothérapeutes

Une augmentation de la demande de conseil est enregistrée pour les psychologues et les psychothérapeutes. Seul le diagnostic est numérisé en partie, ce qui n'entraîne pas de conséquence majeure sur le nombre d'emplois.

¹⁰ Les données statistiques des chiropraticiennes et chiropraticiens sont intégrées pour la Figure 9 dans celles des physiothérapeutes/ergothérapeutes. Cette affectation est pour certaines catégories pleinement justifiée du point de vue du contenu (l'OFS est actuellement en train de vérifier les affectations traditionnelles des métiers par rapport à la nomenclature de l'International Standard Classification of Occupations (ISCO). Il n'est en revanche pas prévu de révision de la Nomenclature suisse des professions (NSP)).

¹¹ Les logopédistes sont regroupés dans la Figure 9 sous la catégorie des pédagogues curatifs/curatives, enseignant/es spécialisé/es.

6 Options d'action

Les différentes conséquences de la numérisation et de la mise en réseau se ressentent sur les professions libérales. Comme l'évolution des emplois l'a clairement démontré jusqu'à ce jour, les professions libérales ont d'une manière générale bien relevé ce défi. Les résultats d'une enquête menée auprès des associations membres de l'Union suisse des professions libérales (USPL), ainsi que le débat lors de réunions de travail correspondantes regroupant les représentants des professions libérales démontrent l'identification d'une nécessité d'agir malgré une évolution des emplois réjouissante au cours de ces dernières années.

La numérisation a des conséquences extrêmement variables sur les professions libérales. Dans le fond, les prestations des professions libérales demeureront à l'avenir fortement liées aux personnes, ce qui restreint souvent la marge laissée au développement de nouveaux produits et prestations numériques. Sans oublier que les prestations des professions libérales se caractérisent bien souvent par un certain niveau de complexité et la nécessité d'obtenir des autorisations d'exercer. Ces deux éléments ont pour effet que l'établissement de nouveaux canaux de distribution numériques ou l'utilisation d'offres via des plateformes ne parviennent à s'imposer que sous certaines conditions. La numérisation aura à l'avenir un impact bien plus grand sur l'organisation des processus des professions libérales. Communication électronique des écrits, Building Information Modeling (BIM), technologies de diagnostic basées sur les données: voici quelques-uns des mots-clés qui mettent en évidence le fait que les nouvelles opportunités technologiques sont de plus en plus testées, voire déjà mises en œuvre, en tant qu'aide à la fourniture des prestations. Sans oublier que dans les professions libérales, justement, de plus en plus de solutions numériques sont utilisées pour améliorer l'efficacité des processus internes et que la proportion de tâches administratives numérisées ne cesse de croître.

Préservation du secret professionnel et de la sécurité des données, thèmes de la protection des données

De plus en plus de données sont numérisées dans le contexte de la fourniture de prestations par les professions libérales afin d'optimiser les processus et d'améliorer le degré d'efficacité, ce que montrent les résultats de l'enquête ainsi que les débats des experts. En combinant cette information avec l'estimation selon laquelle le secret professionnel et la confidentialité continueront à jouer à l'avenir un rôle prépondérant dans de nombreuses professions libérales, il est possible de déduire le premier domaine pour lequel la nécessité d'agir peut être identifiée:

Malgré l'utilisation croissante des outils numériques en vue de l'optimisation des processus et de gains d'efficacité, la préservation du secret professionnel et la sécurité des données restent des priorités.

Afin de répondre aussi à l'avenir à ces exigences en matière de préservation du secret professionnel et de sécurité des données, des mesures sont proposées à plusieurs niveaux. Concrètement, on peut citer les éléments suivants:

- **Dispositions juridiques types:** Suite à la révision du Règlement général européen sur la protection des données, l'ajustement de la loi sur la protection des données est abordé en Suisse au cours de cette année. L'utilisation croissante de données privées dans le cadre des médias sociaux rend absolument nécessaire cette révision de la protection des données.

Celle-ci poursuit une ligne directrice: accorder aux personnes privées plus de droit de codécision pour la sauvegarde de leurs données. Elle comprend également le droit de la transmissibilité de ses propres données à un sujet de données. Le risque qui existe est surtout que la révision de la loi soit grandement dominée par la thématique «Protection des données et médias sociaux» et vise ainsi les grands groupes informatiques opérant au niveau international. La conséquence pourrait alors en être des coûts de réglementation en hausse pour les professions libérales dont l'organisation est en général similaire à celle d'une PME.

- En ce qui concerne la proposition actuelle de nouvelle loi sur la protection des données, il faut vérifier l'existence de potentiels conflits d'intérêts en matière de préservation du secret professionnel et débattre sur le plan politique des conclusions tirées. L'attention se porte tout particulièrement sur le droit conféré par le règlement de base européen à un sujet de données concernant la transmissibilité des données personnelles.
- **Actions individuelles:** L'optimisation des processus et les gains en efficacité ont pour effet qu'une quantité toujours plus grande de données est sauvegardée hors de l'organisation propre des professions libérales. Le Cloud computing n'est que l'une de ces notions clés. Les nouveaux prestataires de services créent une nouvelle interface en s'intercalant entre les professions libérales et leurs clients/patients. Il est nécessaire que l'utilisation de nouvelles offres numériques de ce type ne mette pas en péril la préservation du secret professionnel et de la sécurité des données.
 - Dans l'optique de la préservation du secret professionnel et de la garantie de la sécurité des données, les processus nouvellement mis en place en interne pour l'utilisation de prestataires de services numériques externes doivent être examinés de manière critique, documentés et présentés aux clients/patients afin d'établir une relation de confiance avec eux.
- **Sensibilisation des clients/patients:** La communication entre clients et fournisseur des prestations se fait de plus en plus par voie électronique. Les clients, ou patients, se servent toujours plus souvent des moyens de communication tels que les e-mails pour contacter le fournisseur de la prestation. La tendance est observée dans le domaine Droit/économie (les investisseurs informent les gestionnaires de fortune par voie électronique), le domaine Technique (les plans et les informations sont partagés entre le maître d'ouvrage et les spécialistes), et le domaine Santé (les patients envoient les dossiers médicaux électroniques aux médecins). Cette évolution dans la communication entre les professions libérales et leurs clients/patients fait naître de nouveaux risques en termes de préservation du secret professionnel et de sécurité des données.
 - Afin de garantir la sécurité des données lors de la communication entre les professions libérales et leurs clients/patients, et d'assurer le maintien du secret professionnel, il convient d'élaborer des directives et des «best practices» pour la communication électronique et de renforcer la conscience des clients/patients.

Garantie de la présence de personnel qualifié

L'évolution de l'emploi montre que les professions libérales ont globalement gagné en importance au cours de ces dernières années si l'on considère leur part au sein de l'économie générale. Dans le même temps, la numérisation transformera grandement les exigences de bon nombre de

professions libérales, notamment en raison des modifications en augmentation concernant les processus et de l'utilisation des nouveaux outils d'aide à la mise à disposition des prestations. Cette transformation majeure est également confirmée par les résultats de l'enquête et les communications des experts. Dans le même temps, les résultats de l'enquête indiquent que les nouvelles connaissances nécessaires sont pourtant acquises aujourd'hui principalement «sur le tas» et que les professions libérales souffrent d'une pénurie de personnel qualifié. Le besoin en personnel qualifié ainsi qu'en formation initiale et continue laisse conclure le deuxième domaine pour lequel la nécessité d'agir est identifiée:

Il est nécessaire d'avoir du personnel qualifié et il est très important que la formation initiale et continue soit appropriée, ceci afin que l'offre de travail correspondante puisse couvrir la hausse de la demande de travail attendue dans le secteur des professions libérales.

Des mesures sont proposées à divers niveaux pour répondre à ces exigences en matière de pénurie de personnel qualifié et de formation initiale et continue. Concrètement, on peut citer les éléments suivants:

- **Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié:** Le rapport final du Conseil fédéral sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié lancée en 2011 a été publié en décembre 2018. La mise en œuvre de cette initiative comprend 44 mesures appliquées au niveau fédéral. Les professions libérales sont fortement touchées par la pénurie de personnel qualifié.
 - Les professions libérales étant amenées à souffrir encore dans le futur d'une pénurie de personnel qualifié, il est proposé concrètement d'inclure à l'avenir aussi le représentant des intérêts des professions libérales dans le groupe d'accompagnement, dans le cadre du transfert de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié vers la politique ordinaire.

- **Accord sur la libre circulation des personnes:** L'enquête auprès des professions libérales a montré l'importance de l'accord sur la libre circulation des personnes. Selon cette étude, tout juste 90% des personnes interrogées considèrent que l'accord contribue positivement à réduire le manque de personnel qualifié. Seuls 2% des personnes interrogées pensent qu'il est négatif pour leur profession. Dans le débat actuel sur les relations futures de la Suisse avec l'UE, l'accord sur la libre circulation des personnes est également à disposition.
 - Afin de pouvoir continuer à profiter d'une immigration qualifiée pour les professions libérales, et lutter ainsi contre la hausse attendue de la pénurie de personnel qualifié, les représentants des professions libérales doivent s'impliquer, dans le cadre des débats politiques sur l'accord-cadre, pour qu'aucun obstacle majeur ne vienne empêcher l'afflux de personnel qualifié en provenance de l'UE. Il est important toutefois de ne pas assister à un afflux incontrôlé mais de mettre en place des restrictions d'accès judicieuses afin de s'assurer que le niveau des prestations reste élevé.

- **Formation initiale et continue:** La pénurie de personnel qualifié est étroitement liée aux nouvelles compétences requises pour les professions libérales C'est ce que prouvent également les résultats de l'enquête: plus de 80% des personnes interrogées reconnaissent une modification de la formation initiale en raison de la numérisation. Toutefois, les cours de formation initiale et continue ne semblent pas encore pouvoir répondre suffisamment à ces nouvelles exigences. Avec l'accent mis sur la formation initiale et continue « sur le tas », les entreprises des professions libérales supportent actuellement la majorité des coûts dans ce contexte. On pourrait pourtant envisager des mesures aux niveaux les plus divers. Des impulsions pourraient enrichir le débat politique sur la formation:
 - Il faut que les cantons évaluent des solutions sur la formation continue du corps enseignant pour l'instruction de base, dans le but de renforcer la priorité sur les matières MINT.
 - A l'échelon du lycée, il faut déterminer dans quelle mesure une évaluation est effectuée deux ans par exemple avant la maturité, permettant aux écolières et aux écoliers de choisir un ensemble individualisé de matières pour la maturité.
 - L'objectif est que davantage de spécialistes axés sur la pratique viennent rejoindre les généralistes qui ont actuellement priorité. Il faut que les hautes écoles évaluent des offres de spécialisation supplémentaires pour faire suite au Bachelor dans les études de Master en fonction de la demande du marché de l'emploi.
 - Pour maintenir l'employabilité, la formation continue est essentielle compte tenu de la numérisation et de la mise en réseau. En conséquence, la question est de savoir dans quelle mesure il faut associer la validité des diplômes de cursus de formation à des conditions de formation continue.
- Lors du débat sur la politique de formation, les représentants des professions libérales doivent s'engager pour que l'on prenne suffisamment en compte les nouvelles exigences lors de l'exercice des professions libérales à tous les échelons de la formation initiale et continue.

7 Répertoires

7.1 Bibliographie

- Aschwanden, E., 2018. Den Zahnärzten auf die Finger schauen. Kantone verschärfen Kontrollen wegen vieler mangelhafter Behandlungen durch Zahnmediziner mit ausländischen Diplomen. Neue Zürcher Zeitung NZZ, 18.12.2018, S. 13.
- BFB, 2018. Positionspapier “Berufsbildung 4.0.” Bundesverband der Freien Berufe e. V., Berlin.
- Brazerol, R., 2013. Das schweizerische Notariat im Fokus der Freizügigkeit. Jusletter 7.
- Office fédéral de la statistique, 2008. NOGA 2008: nomenclature générale des activités économiques. Office fédéral de la statistique OFS, Berne.
- Assemblée nationale de la Confédération helvétique, 2017. Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) du 19 juin 2015 (Etat le 15 avril 2017), RS 816.1.
- Assemblée nationale de la Confédération helvétique, 2013a. Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l’obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications (LPPS), RS 935.01.
- Assemblée nationale de la Confédération helvétique, 2013b. Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (Loi sur les professions de la psychologie, LPsy) du 18 mars 2011, RS 935.81.
- Assemblée nationale de la Confédération helvétique, 2002a. Accord entre la Confédération suisse, d’une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d’autre part, sur la libre circulation des personnes. Conclu le 21 juin 1999, 0.142.112.681.
- Assemblée nationale de la Confédération helvétique, 2002b. Loi fédérale sur la libre circulation des avocats (Loi sur les avocats, LLCA) du 23 juin 2000 (Etat le 1^{er} janvier 2017), RS 935.61.
- Assemblée nationale de la Confédération helvétique, 1993. Loi fédérale sur la protection des données (LFPD) du 19 juin 1992 (Etat le 1^{er} janvier 2014), RS 235.1.
- Council of the European Union, 2018. Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council concerning the respect for private life and the protection of personal data in electronic communications and repealing Directive 2002/58/EC (Regulation on Privacy and Electronic Communications, 2017/0003 (COD).
- Europäische Union, 2018. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
- Parlement européen et Conseil, 2018. DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d’enquêtes et de poursuites en la matière ou d’exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de

- ces données, et abrogeant la décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil, Journal officiel de l'Union européenne, L 119/89-131.
- Ewer, W., 2017. Solide Wirtschafts- und Beschäftigungslage bei den Freien Berufen (Pressemitteilung). Bundesverband der Freien Berufe e. V., Berlin.
- Groth, S., & Ferrari-Visca, R., 2016. Höchstrichterlicher Angriff auf das Anwaltsgeheimnis? GesKR 4, 11.
- Haucap, J., Rasch, A., & Waibel, C., 2017. Aspekte der Deregulierung bei den Freien Berufen. Studie im Auftrag des Bundesverbandes der Freien Berufe e. V. (VFB). Düsseldorfer Institute for Competition Economics (DICE), Düsseldorf.
- Kaddous, C., 2012. Etude sur les implications de la Directive 2006/123 de l'Union européenne (UE) sur les services pour les professions libérales. Union suisse des professions libérales USPL, Genève.
- Kuster, M., 2018. Das Bankgeheimnis ist nicht tot. Neue Zürcher Zeitung NZZ, 22.10.2018, S. 11.
- OECD, 2019. Getting Skills Right Future-Ready Adult Learning Systems, OECD Publishing Paris.
- Research2Guidance, 2017. mHealth App Economics 2017. Current Status and Future Trends in Mobile Health. Research2Guidance, Berlin.
- Rüfenacht, J., 2017. Dentistes 2017. Office fédéral de la santé publique, Berne.
- SBFI, 2015. Exercice de la profession d'ingénieur en Suisse (Établissement, prestation de services et marchés publics). Explications des rôles et compétences des différentes autorités suisses en matière de qualifications professionnelles étrangères. Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Berne.
- Schöchli, H., 2018. Ärztemangel oder Ärzteüberfluss. Neue Zürcher Zeitung NZZ, 27.11.2018, S. 15.
- Conseil fédéral suisse, 2018. Rapport final sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Conseil fédéral suisse, Berne.
- Conseil fédéral suisse, 2017a. Projet de révision totale de la LPD et de modification d'autres actes ayant trait à la protection des données, FF 2017.
- Conseil fédéral suisse, 2017b. Message concernant la loi fédérale sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales, FF 2017.
- Conseil fédéral suisse, 2014. Professions libérales: quel est leur poids dans l'économie nationale? Rapport du Conseil fédéral du 15 janvier 2014 donnant suite au postulat 11.3899 Cassis du 29 septembre 2011. Berne.
- Conseil fédéral suisse, 2013. Ordonnance sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications (OPPS) du 26 juin 2013.
- Conseil fédéral suisse, 2006. Professions libérales en Suisse: rapport du Conseil fédéral établi en réponse au postulat Cina du 19 décembre 2003 (No 03.3663) (No. N 03.3663). Berne.

Vaterlaus, S., & Zenhäusern, P., 2018. Grundlagen der Arbeitgeberpolitik: Megatrends und Zukunftsbilder. Schweizerischer Arbeitgeberverband SAV, Zürich.

7.2 Illustrations

Figure 1	Evolution du nombre d'actifs exerçant une profession libérale depuis 2010.....	11
Figure 2	Evolution indépendants et employés depuis 2010	12
Figure 3	Transformation de l'approche humaine des prestations fournies.....	14
Figure 4	Transformation du secret professionnel	19
Figure 5	Pénurie de personnel qualifié et accord sur la libre circulation des personnes ..	22
Formation 6	Formation initiale et continue	23
Figure 7	Evolution des professions libérales dans le domaine Droit/économie depuis 2010	32
Figure 8	Evolution des professions libérales dans le domaine Technique depuis 2010...	33
Figure 9	Evolution des professions libérales dans le domaine Santé/affaires sociales depuis 2010	34

7.3 Tableaux

Tableau 1	Secteurs économiques	29
Tableau 2	Evolution des emplois dans le scénario possible	29

Polynomics AG
Baslerstrasse 44
CH-4600 Olten

www.polynomics.ch
polynomics@polynomics.ch

Téléphone: +41 62 205 15 70
Fax +41 62 205 15 80